

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1959

Nos 11-12

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de novembre)	2
2. Mémorial (Mois de décembre)	2
3. Chambre des Députés (Mois de novembre)	3
4. Chambre des Députés (Mois de décembre)	4
5. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris	5
6. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget de l'Etat pour 1960	6
7. Les Finances Publiques en 1958, 1959, 1960	8
8. Signature d'une Convention concernant les travailleurs frontaliers	9
9. Inauguration du nouveau bâtiment de la Cour de Justice des Com- munautés Européennes	10
10. Inauguration du Silo à grains à Mersch	11
11. La Commémoration du Cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg	13
12. L'Allocution de M. le Président du Gouvernement à l'occasion du Nouvel An	19
13. Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1959	21
14. Nouvelles de la Cour	21
15. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant les mois de novembre et décembre	22
16. Nouvelles diverses	23
17. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre).	29
18. Le Mois en Luxembourg (Mois de décembre)	31

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de novembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 30 octobre 1959 détermine les modalités d'exécution du décompte annuel des retenues d'impôt sur les salaires, prévue par l'article 5 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Deux arrêtés ministériels du 28 novembre 1959 ont pour objet le régime d'accise des huiles minérales, des benzols et des produits analogues.

Un arrêté ministériel du 12 novembre 1959 modifie les dispositions relatives aux droits de magasin du règlement général sur le service des entrepôts des douanes du 7 juillet 1847.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 5 novembre 1959 clôture la session extraordinaire de la Chambre des Députés de 1959.

Un arrêté grand-ducal du même jour délègue les pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1959-60.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 20 octobre 1959 fixe les modalités et les frais de procédure en matière de contestations relatives à l'application

des articles 18 et 19 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 16 novembre 1959 interdit pour une période spéciale la pêche au brochet, à la truite et à la truite arc-en-ciel.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 11 novembre 1959 règle le contrôle des eaux-de-vie et des liqueurs.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 16 novembre 1959 modifie le statut du personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Un arrêté grand-ducal du même jour déclare d'utilité publique les travaux de construction de l'aérogare au Findel.

*

Ministère des Travaux Publics.

Un arrêté grand-ducal du 16 novembre 1959 déclare d'utilité publique les travaux d'aménagement des abords de la gare ainsi que les travaux de redressement et d'élargissement de la route de l'Etat N° 4 longeant la nouvelle gare à Esch-sur-Alzette.

Mémorial (mois de décembre)

Ministère des Finances.

La loi du 24 décembre 1959 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 1.324.439.000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1960. Un arrêté grand-ducal du même jour règle l'exécution de cette loi.

Un arrêté grand-ducal du 28 décembre 1959 rend applicables aux correspondances télégraphiques à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg les dispositions du Règlement télégraphique, Revision de Genève, 1958, annexé à la Convention internationale des télécommunications de Buenos Aires, 1952.

Un arrêté grand-ducal du même jour fixe les taxes terminales et de transit luxembourgeoises pour les services télégraphique et téléphonique internationaux.

Le « Mémorial » du 31 décembre 1959 publie le relevé au 31 décembre 1959 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1959 porte affiliation obligatoire des médecins-vétérinaires à l'assurance-maladie des professions indépendantes.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 28 décembre 1959 approuve le Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'établissement d'un nouveau

tarif d'entrée, signé à Bruxelles, le 25 juillet 1958, ainsi que du Protocole additionnel, signé à Bruxelles, le 22 décembre 1958.

Une loi du même jour approuve la Convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers, signée à Bruxelles, le 15 décembre 1950, ainsi que du Protocole de rectification de cette Convention, signé à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1955.

*

Ministère des Arts et Sciences.

Un arrêté grand-ducal du 30 octobre 1959 fixe la composition et les attributions de la commission de surveillance de la Bibliothèque Nationale.

*

Ministère de l'Education physique.

Les arrondissements d'inspection des écoles primaires sont fixés par l'arrêté grand-ducal du 21 novembre 1959.

La loi du 19 décembre 1959 fixe les primes de brevet revenant au personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 10 décembre 1959 fixe la deuxième partie de l'indemnité extraordinaire prévue par la loi du 20 mai 1959.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 21 novembre 1959 règle l'élection des délégués-assurés ayant qualité pour participer aux délibérations des organes de l'Association d'assurance contre les accidents, section industrielle, ou pour faire partie du Conseil arbitral et du Conseil supérieur des assurances sociales.

Un arrêté grand-ducal du même jour fixe les conditions d'électorat et la procédure à suivre pour désigner les délégués-employeurs et les délégués-assurés faisant partie du Conseil arbitral et du Conseil supérieur des assurances sociales en matière d'assurance sociale ouvrière.

Chambre des Députés (mois de novembre)

10 novembre: Séance d'ouverture de la Session ordinaire 1959-1960. — Appel nominal. — Analyse des pièces. — Allocution de M. le Doyen d'âge François Cigrang. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu Joseph Bech. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des Sections. — Maintien des Sections centrales et des Commissions spéciales. — Renouvellement du mandat de M. le Greffier de la Chambre des Députés. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôts de plusieurs projets de loi. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Pierre Werner.

11 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de 3^e Section.

12 novembre: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

Réunion d'une Section centrale.

16 novembre: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

17 novembre: Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

18 novembre: 2^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Présentation d'une liste de trois candidats pour la place vacante de Conseiller suppléant à la Chambre des Comptes. — Interpellation de l'honorable M. Romain Fandel au sujet de la composition de la délégation luxembourgeoise à la réunion d'octobre de l'Organisation des Nations Unies.

Réunion d'une Section centrale.

19 novembre: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

24 novembre: Réunion de trois Commissions spéciales.

Réunion de deux Sections centrales.

25 novembre: Réunion de quatre Sections centrales.

Chambre des Députés (mois de décembre)

1^{er} décembre: Réunion de trois Sections.

Réunion de six Sections centrales.

2 décembre: Réunion de trois Sections.

3 décembre: Réunion de trois Sections.

8 décembre: Réunion de trois Sections.

9 décembre: 3^e séance publique. — Déclarations concernant la catastrophe de Fréjus. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 3 de la loi du 23 mars 1947 rendant rétroactives pour le jeu des triennales les nominations du personnel enseignant des écoles primaires retardées par l'occupation et modifiant certaines dispositions de la loi du 6 mai 1920 concernant la revision et la majoration des traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (N^o 736). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

10 décembre: 4^e séance publique. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative au statut des apatrides, faite à New-York, le 28 septembre 1954 (N^o 751). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Danemark, signé à Luxembourg, le 10 juin 1958 (N^o 759). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative à la délivrance de certains extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger, signée à Paris, le 27 septembre 1956 (N^o 752). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative à la délivrance gratuite et à la dispense de légalisation des expéditions d'actes de l'état civil, faite à Luxembourg, le 26 septembre 1957 (N^o 760). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote consti-

tutionnel. — Projet de loi autorisant la cession d'une parcelle domaniale sise à Hollerich (N^o 753). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale située à Ettelbruck (N^o 754). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Troisième Protocole à la Convention signée à La Haye, le 18 février 1950, et portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, signé à La Haye, le 11 décembre 1958 (N^o 761). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant institution d'un Statut de l'Hôtellerie luxembourgeoise (N^o 622). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

11 décembre: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

15 décembre: 5^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant institution d'un Statut de l'Hôtellerie luxembourgeoise (N^o 622). Continuation et fin de la discussion générale. — Projet de loi ayant pour objet: 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 1.324.439.000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1960; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1959 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, et 3) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3 à 6, à l'article 7, alinéa 1, 2, 3, 5, 6 et 7, et l'article 9 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N^o 776). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de deux Sections centrales.

16 décembre: 6^e séance publique. — Composition de la Commission spéciale pour le projet de loi concernant le Fonds national de Soli-

darité (N° 707). — Interpellation de l'hon. M. Antoine Krier au sujet de la motion concernant la tranche indiciaire minimum de 200 francs pour l'indice de 130 points en faveur des crédientiers de l'A. I. V. et de la Caisse de pension des employés privés.

Réunion de trois Sections centrales.

17 décembre: 7^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Antoine Krier au sujet de la motion concernant la tranche indiciaire minimum de 200 francs pour l'indice de 130 points en faveur des crédientiers de l'A. I. V. et de la Caisse de pension des employés privés. Vote sur les motions.

Réunion de trois Sections.

22 décembre: 8^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant institution d'un Statut de l'Hôtellerie (N° 622). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation du Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'établissement d'un nouveau tarif d'entrée, signé à Bruxelles, le 25 décembre 1958 (N° 763). — Projet de loi portant approbation de la Convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers, signée à Bruxelles, le 15 décembre 1950, ainsi que du Protocole de rectification de cette Convention, signé à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1955 (N° 764). Rapport de la Section centrale.

Lecture et vote de l'article unique sur chacun des deux projets de loi avec vote séparé sur chacun des deux projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels (N° 703). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une Section centrale.

23 décembre: 9^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une Caisse de pension des commerçants et industriels (N° 703). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Traité de Travail entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, du Protocole de signature et du Protocole, signés à La Haye, le 7 juin 1956, ainsi que de l'Accord intérimaire, signé à Bruxelles, le 20 mars 1957 (N° 689). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes et l'article 2 du Code des Assurances sociales (N° 713). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale et renvoi du projet à la Commission des Affaires sociales.

La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris

Le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'était réuni à Paris les 15, 16 et 17 décembre 1959. Il a repris ses travaux le 22 décembre après la réunion à Paris du Président Eisenhower, du Président de Gaulle, de M. Macmillan et du Chancelier Adenauer.

La délégation luxembourgeoise à cette réunion de l'OTAN était conduite par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la première réunion du Conseil de l'OTAN:

Le Conseil de l'Atlantique Nord a ouvert sa session ministérielle ordinaire à Paris le 15 décembre. A la cérémonie, qui a marqué l'inauguration du siège permanent à la Porte Dauphine, M. Michel Debré, Premier Ministre de la République Française, et M. Howard Lange, Président d'honneur du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, ont pris la parole.

Le Conseil a consacré trois jours à une discussion approfondie des problèmes de l'Alliance.

Il a d'abord examiné la situation internationale. Les Ministres ont réaffirmé unanimement leur confiance dans l'Alliance Atlantique, s'accordant pour juger qu'elle demeurera indispensable dans les années à venir. Ils ont chargé le Conseil Permanent d'entreprendre l'étude des plans à long terme, pour les dix prochaines années, concernant les objectifs de l'Alliance tant dans les domaines politique, militaire, scientifique et économique, que dans celui du désarmement contrôlé. Le Conseil a convenu également que les divers problèmes économiques qui affectent l'OTAN, devraient faire l'objet d'une nouvelle étude au sein du Conseil Permanent.

Le Conseil a examiné la situation militaire. Il a constaté que la puissance militaire soviétique continuait à croître. Les plans actuels de défense de l'OTAN restent donc valables. Dans ces conditions, et à la lumière de l'examen annuel, les Ministres ont jugé qu'un effort vigoureux était nécessaire pour garantir à l'Alliance sa pleine efficacité. Ils sont convaincus que, compte

tenu des progrès déjà accomplis, ainsi que de l'amélioration de la situation économique de la plupart des pays de l'OTAN, l'Alliance, dans son ensemble, est sans nul doute en mesure de réaliser cette tâche essentielle.

Le Conseil a réaffirmé que l'objectif de l'Occident demeurerait un désarmement général et contrôlé. Tout sera mis en œuvre pour réaliser des progrès dans ce sens. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, les mesures nécessaires à la sécurité de l'Alliance ne devront en aucune manière être négligées.

Les Ministres ont procédé à une discussion approfondie sur les prochaines négociations entre l'Est et l'Ouest. Ils se sont mis d'accord sur les procédures par lesquelles l'OTAN continuera à participer à la préparation de ces négociations. Le Conseil reprendra ses discussions le 22 décembre, après la réunion des Chefs de Gouvernement et publiera alors un second communiqué.

Le Conseil a clos ses travaux en souhaitant que les négociations à venir conduisent à la solution des problèmes essentiels et puissent ainsi servir l'idéal de paix et de sécurité que l'Alliance a toujours affirmé et défendu.

Sur l'invitation du Gouvernement turc, la prochaine session ministérielle du Conseil aura lieu à Istanbul en mai 1960.

Voici le texte du communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle:

Le Conseil de l'Atlantique Nord a achevé les travaux de sa session ministérielle le 22 décembre.

Il a entendu un exposé du Ministre des Affaires Etrangères de France, fait au nom des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la République Française, du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne, sur les conclusions auxquelles ont abouti les Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de la conférence qu'ils ont tenue à Paris du 19 au 21

décembre sur les relations entre l'Est et l'Ouest. Au cours de la discussion détaillée qui a suivi, le Conseil a constaté que les vues exprimées par les Quatre Gouvernements reflétaient pleinement celles que ses membres avaient exposées le 15 décembre. Il donne son complet accord à la position qui a été prise par ces Gouvernements.

Le Conseil prend note des arrangements qui ont été proposés au Gouvernement de l'URSS en vue de l'ouverture de négociations à Paris en avril. Il est d'accord sur les dispositions prises pour assurer une consultation complète avec tous les Gouvernements membres pendant la préparation de ces négociations et s'engage à apporter une participation constructive en vue d'assurer leur succès. Il charge le Conseil Permanent d'assurer l'information et la consultation des Gouvernements membres et de prendre à cet effet toutes les dispositions nécessaires.

Le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, au nom des cinq membres occidentaux de la Commission des Dix sur le désarmement (Canada, Etats-Unis, France, Italie, Royaume-Uni), concernant les décisions prises par eux. Il est d'accord avec ceux-ci pour que la date du 15 mars soit proposée pour la réunion de la Commission. Il approuve les dispositions relatives aux consultations préalables et charge le Conseil Permanent, en faisant appel au besoin aux autorités militaires de l'OTAN, d'envisager quelle contribution il pourrait continuer à apporter à l'étude des plans de désarmement contrôlé.

Tout en se réjouissant des perspectives nouvelles de négociations et d'entente, le Conseil croit nécessaire de réaffirmer les principes qu'il a énoncés sur Berlin le 16 décembre 1958 et d'insister à nouveau sur le fait que l'Alliance doit rester vigilante et forte. Il partage l'espoir des quatre Chefs d'Etat et de Gouvernement que la prochaine conférence contribuera à consolider la paix dans la justice.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget de l'Etat pour 1960

La séance d'ouverture de la Chambre des Députés a eu lieu le 10 novembre 1959. Au cours de cette séance d'ouverture de la session parlementaire 1959-1960, M. Joseph Bech a été réélu comme Président de la Chambre des Députés, MM. Victor Bodson et Roger Wolter, Vice-Présidents, MM. Marcel Fischbach et Romain Fandel, Secrétaires, et MM. Joseph Herr et André Prost, Secrétaires suppléants.

Au cours de cette même séance, soit à la date prévue par la loi sur la comptabilité de l'Etat,

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Ministre des Finances, a déposé le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1960.

Le projet de budget prévoit comme recettes présumées au budget ordinaire 4.608.200.000,— francs et 522.300.000,— francs au budget extraordinaire, soit un total de 5.130.500.000,— francs.

Quant aux dépenses présumées au budget ordinaire, celles-ci s'élèvent à 4.598.100.000,— francs contre 699.600.000,— francs au budget

extraordinaire, soit un total de 5.297.700.000,— francs.

Le projet de budget des recettes et des dépenses ordinaires pour l'exercice 1960 accuse donc un excédent de recettes de 10.100.000,— francs, tandis que le projet de budget des recettes et des dépenses extraordinaires accuse un excédent de dépenses de 177.300.000,— francs. Dans l'ensemble, le projet de budget pour l'exercice se solde donc par un excédent de dépenses de 167.200.000,— francs. Par rapport à 1959, le chiffre global des dépenses de l'Etat est en diminution à raison d'un montant de 115 millions.

Exprimés en pourcentages des recettes escomptées, les impôts directs représentent 44,45 % du total des recettes; les impôts indirects 18,51 %; les Douanes 12,79 %; les Emprunts et Bons du Trésor 9,84 %; les recettes diverses 9,44 %; les Postes 4,97 %.

Quant aux dépenses envisagées en 1960, le Travail, la Sécurité Sociale et les Logements représentent 12,62 % du total des dépenses; les Travaux Publics 11,44 %; l'Agriculture, la Viticulture, les Affaires Economiques et le Tourisme 11,03 %; le Gouvernement et les Services administratifs 8,36 %; les Transports et l'Energie 8,19 %; les Communes 7,44 %; les Cultes, l'Enseignement, la Famille, les Arts et Sciences 7,44 %; la Dette publique et la Monnaie 7,31 %; la Force Armée 6,30 %; les Pensions 5,09 %; les Postes 4,60 %; la Santé Publique, l'Assistance sociale et l'Education physique 3,74 %; la Reconstruction et les Dommages de Guerre 2 %; le Fonds National de Solidarité 1,90 %; les Relations extérieures 1,31 %; Divers 1,23 %.

Notons qu'il n'a pas été tenu compte de l'excédent des dépenses à la fin de l'exercice 1959 qui s'élève probablement à 127,1 millions.

*

Les recettes ordinaires dépassent celles prévues au budget de 1959 d'un montant global de 97 millions (4.608 contre 4.511 millions).

Les recettes extraordinaires prévoient l'émission d'un emprunt à long terme de 500 millions contre 600 millions en 1959.

Les dépenses ordinaires dépassent celles prévues au budget de 1959 d'un montant global de 89 millions (4.598 contre 4.509 millions).

La composition de ce chiffre diffère cependant assez sensiblement de celle du chiffre de l'exercice 1959. Différents chapitres sont en progression marquée alors que d'autres accusent une régression sensible.

C'est ainsi que 33 sections accusent une majoration globale de 305 millions et que 18 sections accusent une diminution globale de 216 millions.

A noter que les prestations du futur Fonds National de Solidarité (y compris les suppléments de rente à raison des tranches indiciaires) se trouvent incorporées au budget.

Les dépenses extraordinaires sont de 204 millions inférieures à celles de 1959 (699 contre 903 millions).

*

La loi budgétaire.

En dehors des dispositions normales qui sont inscrites chaque année dans la loi budgétaire, celle-ci présente pour 1960 les quatre innovations importantes suivantes:

- 1^o Elle introduit pour l'année 1960 une amélioration du régime d'imposition des arrrages de rentes viagères à titre onéreux. En créant cette amélioration, le Gouvernement remplit une promesse qu'il avait donnée à la Chambre des Députés lors des débats du projet de la petite réforme fiscale.
- 2^o Elle porte pour l'année 1960, en faveur des investissements nouveaux en matériel et outillage productifs que le commerce, l'industrie et l'artisanat feront pendant cette année, à un montant déductible de 24 millions de francs, le plafond de 5 millions prévu à l'alinéa 1^{er} de l'article 12 de la loi du 7 août 1959 concernant la petite réforme fiscale.
- 3^o Elle autorise le Gouvernement à accorder en 1960 une indemnité d'attente aux agents du secteur public, en attendant la revision générale des traitements.
- 4^o Elle crée un « Fonds spécial d'investissements administratifs et scolaires » qui sera destiné principalement à résoudre les problèmes d'installations et de logement d'institutions nationales et internationales (C. E. C. A. et autres institutions européennes, écoles secondaires et professionnelles, urbanisation du plateau du Saint-Esprit, etc.).

*

La structure et la présentation formelle du projet de budget de 1960.

Le projet de budget de 1960 constitue un document de 521 pages. Le budget proprement dit compte 262 pages, l'introduction 80 et les les statistiques et les graphiques 179 pages.

L'introduction comporte en premier lieu un exposé sur les aspects généraux de la politique financière. Cet exposé examine notamment les problèmes suivants:

- 1^o La situation financière du pays à la fin de l'exercice 1958 et au début du mois d'octobre 1959;
- 2^o Les effets des récents développements conjoncturels sur les finances publiques;
- 3^o La politique budgétaire anticyclique du Ministère des Finances;
- 4^o Les impératifs d'une politique d'investissements publics et privés;
- 5^o Une étude rétrospective sur le financement des dépenses de l'Etat pendant les dernières dix années.

Ensuite, différents départements ministériels exposent leur programme d'avenir.

*

La structure générale du projet de budget est sensiblement la même que celle du budget précédent.

Il comporte en effet une triple classification des recettes et des dépenses, à savoir :

- 1° Une classification administrative des recettes et des dépenses qui s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget subdivisé en articles par départements et administrations;
- 2° Une classification fonctionnelle des dépenses qui subdivise les dépenses d'après les diverses fonctions ou missions assumées par l'Etat;
- 3° Une classification économique des recettes et des dépenses qui subdivise les recettes et les dépenses d'après leur nature économique.

Les Finances Publiques en 1958, 1959 et 1960

Le 18 décembre 1959, le Ministère des Finances publia un communiqué donnant quelques données techniques générales sur les finances publiques en 1958, 1959 et 1960. Voici le texte de ce communiqué :

EXERCICE BUDGETAIRE 1958.

Avec une recette globale effective de 5.272 millions (contre 4.998 prévus) et une dépense globale effective de 5.561 millions (contre 5.187 prévus), le compte général de l'exercice 1958 a été clôturé avec un déficit de 289 millions (contre 189 prévus).

Les recettes ordinaires effectives au montant global de 4.887 millions (contre 4.389 prévus) ont été influencées notamment par une plus-value des impôts directs de l'ordre de 245 millions (dont + 163 millions pour l'impôt général sur le revenu — compte tenu d'une moins-value de 89 millions de l'impôt sur les collectivités — et + 61 millions pour l'impôt sur la fortune) et par une plus-value des impôts indirects de l'ordre de 196 millions (dont + 124 millions pour l'impôt sur le chiffre d'affaires).

Les recettes extraordinaires effectives au montant global de 385 millions (contre 608 prévus) ont été influencées notamment par le fait que l'emprunt prévu de 500 millions n'a été réalisé que pour un montant de 250 millions (4 %; 40 ans; pas d'exemptions d'impôts).

Les dépenses ordinaires effectuées au montant global de 4.734 millions (contre 4.490 prévus) ont été influencées notamment, d'une part, par les plus-values suivantes: P. T. T. + 12 millions; Pensions + 18 millions; Ponts et Chaussées + 24 millions; Employés communaux + 138 millions; Subventions structurelles et autres 23 + 12 = + 35 millions; Dommages de guerre corporels + 40 millions; et, d'autre part, par une moins-value de (30 — 1) = — 29 millions à titre d'alimentation du Fonds de crise.

Les dépenses extraordinaires effectives au montant global de 827 millions (contre 697 prévus) ont été influencées notamment par les plus-values suivantes: P. T. T. + 55 millions;

Dommages de guerre mobiliers et immobiliers + 81 millions; Marché Commun + 18 millions, etc.

A la clôture de l'exercice 1958 la situation budgétaire présente encore, compte tenu du boni reporté de 411 millions des exercices 1944 à 1957, un boni de 411 — 289 = 122 millions.

*

EXERCICE BUDGETAIRE 1959.

Avec une recette globale présumée de 5.164 millions et une dépense globale présumée de 5.413 millions le budget voté de 1959 prévoit un déficit présumé initial de 249 millions.

A la date du 30 novembre 1959 les recettes globales effectuées s'élèvent à 4.232 millions et les dépenses globales effectuées à 4.377 millions, de sorte qu'à cette date il existe un déficit de 145 millions.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 3.590 millions (contre 3.700 en 1958) et les recettes extraordinaires à 642 millions (contre 335 en 1958), compte tenu d'une recette d'emprunt de 600 millions (4 %; 40 ans; pas d'exemption d'impôts) (contre 250 en 1958).

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 3.635 millions (contre 3.061 en 1958) et les dépenses extraordinaires à 743 millions (contre 551 en 1958).

Les premiers onze mois de l'exercice 1959 ont été caractérisés par les effets de la récession économique ayant débuté en 1958. Aussi les recettes de ces onze mois sont-elles, en ce concerne les impôts directs, en régression à raison de 158 millions par rapport à l'année 1958. L'évolution des impôts indirects est restée plus satisfaisante (1.569 millions contre 1.518 millions). Il faut toutefois noter que l'accroissement a été dû en majeure partie au relèvement de certains droits d'accise communs dans l'U.E.B.L.

Un redressement est à escompter en ce qui concerne les résultats de fin d'exercice, pourvu que la conjoncture économique se maintienne.

On peut raisonnablement admettre que les comptes de 1959 se solderont conformément aux prévisions budgétaires ou même avec une légère amélioration. Il faut néanmoins compter avec une résorption complète du solde positif (+ 122 millions) de la situation budgétaire reportée.

« Il résulte de ce qui précède que le mécanisme de la politique de trésorerie adaptée aux cycles économiques a pu jouer une fois de plus en ce sens que les marges de trésorerie édifiées pendant le boom 1956-57 se trouvent résorbées au cours de la période de stagnation et de régression subséquente. Le mécanisme a également joué en ce qui concerne l'évolution de la dette publique. Délibérément freinée en période de haute conjoncture, elle s'est normalement accrue du fait des nécessités du financement du budget extraordinaire en 1959. Au début d'octobre 1959, la dette publique s'est élevée à 8.025 millions de francs (dette à long terme 4.781,6 millions de francs — dette à moyen et à court terme 3.243,4 millions de francs), contre 7.333 millions de francs en octobre 1958.

Le fonds de crise, qui ne jouera qu'en cas de dépression profonde et persistante, est resté intact. »

A noter encore que le ralentissement des recettes fiscales pendant le premier semestre de l'année 1959 et les besoins de financement du budget extraordinaire ont nécessité, vers le milieu de l'année, un recours — que nous espérons temporaire — au marché de l'argent sous forme de placement de Bons du Trésor.

*

EXERCICE BUDGÉTAIRE 1960.

Avec une recette globale présumée de 5.131 millions et une dépense globale présumée de 5.298 millions, le projet de budget de 1960 prévoit un déficit présumé initial de 167 millions.

Les recettes ordinaires sont évaluées à 4.608 millions (dont impôts directs: 2.149 millions et impôts indirects: 1.741 millions).

« Si l'établissement des propositions budgétaires 1959 se faisait sous le signe de la récession, il n'en est plus de même au moment où

il s'agit d'évaluer les recettes fiscales pour l'exercice budgétaire 1960. La reprise générale des affaires et notamment celle de la sidérurgie est incontestable. Il faudra cependant se garder de faire état d'un optimisme non justifié, alors que, par le jeu de la concurrence internationale, l'industrie luxembourgeoise a dû tenir ses prix à un niveau extrêmement bas. L'évolution du volume des affaires de la majoration du nombre des commandes ne se refléteront donc pas dans la même mesure dans les bénéfices réalisés et partant dans la rentrée des impôts. Cette observation vaut évidemment surtout pour le rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités. L'expérience a en effet prouvé que l'impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette et l'impôt sur les traitements et salaires se ressentent beaucoup moins des fluctuations de la conjoncture. Le rendement de ces deux genres d'impôts sera par contre plus affecté par le vote récent de la petite réforme fiscale.

Compte tenu de tous ces facteurs, spécialement de la reprise économique d'une part, d'un amenuisement des arriérés d'impôts d'autre part, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu ont été évaluées à un chiffre quelque peu supérieur à celui de l'année précédente.

Les recettes de l'Administration de l'Enregistrement s'élèvent à 1.064,7 millions. L'impôt sur le chiffre d'affaires est censé rapporter 680 millions.

Les recettes de l'Administration des Douanes atteignent 655,9 millions. »

Les recettes extraordinaires sont évaluées à 522 millions, compte tenu d'une recette d'emprunt de 500 millions.

Les dépenses ordinaires sont évaluées à 4.598 millions.

« Si ce chiffre est assez semblable à celui de l'année dernière, il est néanmoins le résultat d'un certain nombre de compressions de dépenses d'une part, de diverses expansions inéluctables d'autre part. »

Les dépenses extraordinaires (qui ont posé de sérieux problèmes de sélection et de priorité) sont évaluées à 700 millions.

Elles seront notamment couvertes par une recette d'emprunt de l'ordre de 500 millions.

Signature d'une Convention concernant les Travailleurs frontaliers

Le 16 novembre 1959 eut lieu à Luxembourg la signature d'une Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers.

La Convention a été signée du côté belge par M. Léon Servais, Ministre de la Prévoyance

sociale, et M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg; du côté luxembourgeois par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, et M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Aux termes de la Convention est considéré comme travailleur frontalier le travailleur qui,

tout en conservant sa résidence, soit en Belgique dans la Province de Luxembourg ou le Canton de Saint-Vith, soit sur le territoire du Grand-Duché, où il rentre normalement chaque jour, est occupé dans la zone limitrophe susindiquée de Belgique ou de Luxembourg.

Les dispositions de la Convention sont applicables aux travailleurs frontaliers, salariés ou assimilés, qui sont ou ont été soumis à la législation de l'un des deux pays et qui sont des ressortissants de ces deux pays, ou qui sont des apatrides ou des réfugiés résidant sur le territoire belge ou luxembourgeois.

En ce qui concerne l'assurance-maladie et maternité, les prestations en nature sont dues au travailleurs et aux membres de sa famille suivant la législation du pays d'emploi. Le travailleur frontalier pensionné, ayant droit à bénéficier des prestations en nature, peut demander pour lui et les membres de sa famille la continuation du service des prestations en nature par l'institution d'assurance-maladie, à laquelle il appartenait lors de l'ouverture de son droit à la pension.

Un autre chapitre règle la question des accidents de travail et maladies professionnelles.

Les accidents survenus à un travailleur frontalier entre la frontière et sa résidence sur le trajet normal de celle-ci, au lieu de travail et

inversément, donnent lieu à réparation dans les conditions prévues par la législation du lieu de travail.

Les dispositions de cet article sont également applicables, lorsque l'accident sur le trajet normal a eu pour conséquence le décès de la victime et est survenu dans un délai de trois années antérieures à la date de prise d'effet de la Convention.

En ce qui concerne le chômage, le travailleur frontalier a droit aux indemnités prévues par la législation de son pays de résidence et à charge de celui-ci, tout comme si l'emploi y avait été exercé.

La Convention comprend enfin une série de stipulations nouvelles en matière d'allocations familiales et de prestations de naissance. Ainsi, les allocations familiales sont versées au travailleur frontalier par application de la législation du pays d'emploi, sans que les limitations prévues par le prédit règlement de la C. E. E. soient applicables. D'un autre côté, le travailleur frontalier a droit aux prestations de naissance prévues par la législation du pays où il réside.

La Convention sera incessamment soumise à l'approbation des deux parlements en vue d'en assurer la ratification et la mise en vigueur le plus tôt possible.

Inauguration du nouveau bâtiment de la Cour de Justice des Communautés Européennes

Le 3 novembre 1959 a eu lieu à Luxembourg l'inauguration officielle du nouveau bâtiment de la Cour de Justice des Communautés Européennes en présence de nombreuses personnalités. Outre le Président et les Membres de la Cour de Justice, on remarquait plusieurs Membres du Corps diplomatique, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Félix Welter, Président de la Cour Supérieure de Justice et Président du Conseil d'Etat, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., ainsi que plusieurs autres personnalités des institutions européennes.

La cérémonie débuta par un discours de M. A. M. Donner, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Ensuite, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça un discours, au cours duquel il souligna que c'est avec une grande satisfaction que le Gouvernement grand-ducal met cet immeuble à la disposition de la Cour des Institutions Européennes. Ce n'est certes là encore qu'une étape sur le chemin qui doit mener vers l'Europe, mais il s'agit néanmoins d'une étape constructive qui nous rapproche du but fixé. Dans cette construction européenne nous vivons actuellement une phase d'approfondissement qui correspond en quelque sorte à ce que M. le Président Donner vient de relever au sujet de ce bâtiment: nous visons une construction fonctionnelle, intérieure, pour aboutir ensuite à une intégration de plus en plus poussée, laquelle doit trouver son fondement tout aussi bien que sa clef de voûte dans l'intégration des cœurs.

Le Gouvernement luxembourgeois sait bien qu'il demandait un grand sacrifice à l'Evêque et au diocèse lorsqu'il sollicita la mise en disponibilité de ce bâtiment. Aussi le Président du Gouvernement tient-il à rendre publiquement

hommage à l'Eglise de Luxembourg qui non seulement approuve la vocation européenne de notre pays, mais qui, par ce geste, la sert également de façon appréciable.

Après avoir remercié chaleureusement tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont collaboré à la construction de cet immeuble, M. P. Werner évoque brièvement l'histoire de ce terrain, dans laquelle on retrouve toutes les vicissitudes d'une Europe déchirée et meurtrie. Il y a quelque 200 ans, un premier immeuble construit ici-même et appartenant à la famille de Neunheuser, fut détruit par les troupes françaises. Ensuite, le Couvent de Sainte-Sophie s'installait sur les lieux. Plus tard on ouvrit ici un auberge. En 1824, le bâtiment devint le casino de la garnison prussienne qui occupait la forteresse. Finalement, la maison servait de pied-à-terre à la société de compagnons dont l'activité, paralysée par les événements de la seconde guerre mondiale, a laissé un souvenir très vivant dans le cœur des habitants de la capitale.

Ces lieux nous rappellent donc deux siècles de vicissitudes. Et voici qu'aujourd'hui-même une nouvelle vicissitude vient s'y ajouter. Pourtant, il ne faut pas donner dans le pessimisme, car nous sommes cette fois-ci résolument en marche vers un but qui est l'Europe, et sur cette

voie il ne peut plus être question de revenir en arrière.

Dans cette construction de l'Europe, les instances judiciaires jouent un rôle primordial. Nous avons tous l'amour des libertés et des valeurs tant individuelles que nationales que nous voulons voir respectées et sauvegardées dans l'Europe de demain. En inspirant la confiance dans une justice authentique, en garantissant dans ses jugements les droits et l'égalité de tous les individus et de toutes les nations, la Cour qui occupe cet immeuble peut largement contribuer à la réussite de l'entreprise européenne. Car comme la Justice fonde les nations, elle fonde aussi l'Europe intégrée.

Et Monsieur le Président du Gouvernement de conclure: «Le Luxembourg, fidèle à sa vocation européenne, prête son cadre, son calme, la douceur de son paysage et la profondeur de ses forêts aux méditations des juges. Si ce cadre luxembourgeois contribue à rendre plus efficace et plus efficient leur travail, notre pays sera heureux d'avoir pu servir une nouvelle fois la cause de l'Europe.»

M. le Président du Gouvernement fut vivement applaudi par l'assistance. Puis, les personnalités visitèrent le nouveau bâtiment de la Cour de Justice. Une réception clôtura cette cérémonie d'inauguration.

Inauguration du Silo à grains à Mersch

Le 12 novembre 1959 fut inauguré à Mersch le nouveau silo à grains qui, quelques semaines auparavant, avait pu recevoir la première récolte de blé.

Nombreux furent les invités auxquels le président de la Centrale Paysanne, M. Jules Meyers, adressa la bienvenue au nom de la paysannerie luxembourgeoise. On remarqua notamment la présence de MM. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, J.-P. Buchler et Albert Calmes, Ministres Plénipotentiaires, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Eugène Schröder, bourgmestre de Mersch, des membres du Conseil communal ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique, économique et administrative du pays. Assistèrent également à la cérémonie d'inauguration l'ingénieur-constructeur M. Olbjer de Malmö, l'architecte responsable M. Arthur Thill ainsi que les représentants des firmes qui avaient réalisé l'œuvre magnifique.

Après l'allocution de M. Meyers, qui retraça l'histoire du silo, M. Joseph Berns, secrétaire général de la Centrale Paysanne, prit la parole pour définir le but et l'utilité de la nouvelle construction. Le discours de M. Berns fut suivi

d'un exposé de détails techniques fait par l'ingénieur en chef suédois M. Olbjer. Ensuite, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, prononça une allocution, dont voici le texte:

«Hèr Präsident!
Hèr Ministre!
Hochwürdegsten Hèr Böschof!
Dir Dammen an dir Hèren!

We' ech haut mat mengem Kolleg Elvinger aus dem Mamerdall erän a Miersch gefuer sin, du hu mir ère sche'ne Silo gesin do stoen. Miersch hât d'Fändelen ausgehängen, well et sech frét. Miersch hât ömmer seng Märt, et huet elo de Silo, a mir hoffen, datt et a kurzer Zeit sei Pavillon kritt fir d'Méderches-Ackerbau- an Haushaltungsscho'l. An dém Moment ka Miersch sech dann och als en zwéte Baueremilieu am Land ukucken.

Enfin, de Silo stét elo do. E war net ömmer eso' sche'n we' elo. Ech hun en Enn Juli besicht, grad we' e sollt ufueren. Mir hun en all gesin an de leschte Joeren an d'Lûcht wuessen. Mä wann én elo dra stét an 't spiert én dé sche'ne Bau, an et geseit én all de' Leit hei, dann ahnt én, wât de Silo iech bedeit.

Ech wöll kurz sin — d'Zeit gét virun an d'Leit gi midd.

Wann én zrëck bliedert an eiser Geschicht vum Régime du Blé, da verstét é besser, wât de Silo de Bauere wert ass. Et war eng e'schte Ke'er am Joer 1915 — démols huet sech eng Hongersno't an onsem Land ofgezéchent —, wo d'Regierong ugefângen huet, sech òm de Régime du Blé ze bekômmeren. Sie huet et erôm 1930 an 1934 me' deitlech önnerröll, mä besonnesch no desem Krich, we' muenches um Mârt huet missen nei organise'ert gin.

Wât vu fireweg am Vordergrond stong, a wât haut nach ömmer den Hâptpunkt vum eistem Régime du Blé durstellt, dât ass d'Ernâhrong vum Vollek an alle Lagen ze garante'eren. Speziell an alle kritische Lagen ass et gutt, wann én anzwo' e Rescht vu Qualite'tswéss huet, dé gutt versuergt ass.

Et muss én och an de leschte Joeren de' nâss Simmer matgemâch hun, och als Bierger an als Beamten mat gestânen hun an der Récolte vum der Frûcht, fir ze verstoen, wât dât wert ass, wann d'Bauere secher sin, datt se hir Frûcht gleich können ofliweren, datt se a kurzer Zeit an d'Rei könnt.

Nom Krich — et ass schon hei gesot gin —, besonnesch 1949, ass dann d'Fro vum engem Bau vum Silo ömmer me' an de Vordergrond geréckt. Et ass och du gestatt gin, 10 Frang pro Ball Bro'tfrûcht zeréckzebehâlen fir de Finanzement vum dem Bau; 1956 huet d'Regierong et erläbt, datt de' Millio'nen, de' bis dohin zesummege droe woren — ech mengen, et waren der eppes iwer 22 —, derzo' verwandt ge'wen, fir de Bau vum Silo unzufângen. Zesumme mat der Berufsorganisatio'n ass festgeluegt gin, we' gro'ss de Silo sollt gin.

Et ass dann nach eng nei Etapp komm. Am Februar 1958 huet d'Regierong an d'Centrale Paysanne beschloss, fir de Régime du Blé an Zo'konft op d'Schölleren vum der Bauerschâft ze léen. D'Regierong huet du nach eng Ke'er eng lescht Zomm avance'ert, fir de Régime ânzeléden, an sie frét sech, datt dé Régime det Joer mam Arrêté vum 29. Juli konnt ulâfen.

Wann eso' gro'ss Neierongen, we' dé neie Régime du Blé a we' de Silo, hei ufângen, dann ass et ze begreifen, datt dât am Ufank nach net eso 'glâd gét, we' én dât gâr hätt. Mir hun elo dât alles emol ulâfe gelôss, och dât, wât den Hèr Wirtschaftsminister iech soe werd betreffend d'Handelermâchtgong. Mir hun och schon am August kleng Féler am neie Régime du Blé anuecht geholl. Dât kann é jo eng nächst Ke'er no Rëcksprôch mat den Interessenten besser mâchen.

Ech schle'ssen dofir of mat der Hoffnong, der och de Präsident um Schluss vu senger Ried schon Ausdrock gin huet, dass dât, wât durch den Arrêté vum 29. Juli festgesât ass, an dât, wât an déne kommende Me'nt soll nach me' gené festgesât gin, eso' ausfällt, dass et eistem Wonsch entsprécht: dass de Silo eng gutt Arichtung gôtt, fir d'Frûcht ze stocke'eren; dass hien

e sechert Möttel ass, fir Proviant ze hun, an e Regulator vum Mârt, dass de Konsument doch e bessert Bro't kritt. Dass de Silo sech och, we' de Präsident sech ausgedrückt huet, organesch âgliddert an den Handel an an de Wandel. Also, fir de Produzent, fir de Konsument, fir jidwerén am Letzeburger Land hoffe mir, dass de Silo an déne nächsten Zeiten, an déne nächste Joeren dât gött, als dât e geduecht ass, eng Sâch vun de Baueren, mä net nômmen fir sie, och fir de' âner, eso' dass d'gesamt Letzeburger Land sech kann dru fréen. Iwer d'Art a Weis, we' de Silo ausgebeut gött, dât hu mir nach an déne nächste Me'nt an am nächste Joer an den Enzelhéten me' gené festzeléen. An de gro'ssen Zich ass et eis bewosst, an och niddergeluegt, we' et sollt goen.

Ech schle'ssen of an der Hoffnong, dass mir am nächste Joer scho me' e genée Régime du Blé hun. Och am Gemeinsame Mârt wôllt Letzeburg matkommen, net nômmen eis Bauerschâft, mä eis ganz Bevôlkerong wôllt do, we' an alle kritischen Situatio'nen, ordentlech bestoen. An dém Sönn hoffen ech, dass de Silo fir eis dât Netzlecht a Gudds bréngt, als dât en elo schon an eistem Géschit bestét.»

Enfin, M. Paul Elvinger s'adressa à l'auditoire en ces termes:

« Hèr Minister!

Monseigneur!

Hèr Präsident!

Dir Dammen an dir Hèren!

Als Minister vum der Economie Nationale hâlen ech drop, d'Letzeburger Bauerschâft zu dem heutigen Dâg, dén d'Kre'nong vum enger sche'ner a courage'erder Initiativ duerstellt, ze félicite'eren, eng Initiativ, de' o'ni Zweiwel vu ganz gro'sser Bedeitong fir d'Bro'tfrûchtproduktio'n vu Letzeburg ass.

Als Wirtschaftsminister wôllt ech e puer Erwägongen dorunner uschle'ssen. Et ass haut me' schwe'er we' jé d'Entwécklungen an der Economie viraus ze gesin. Net nômmen, datt op alle Gebidder rapid Fortschrôtt gemâch gin, de' d'Produktio'n an d'Verdélong vu jidder Staat beeinflussen, mä och de Marché Commun, dén am Gâng ass sech ze verwierklechen, force'ert eis, eis Prévisio'nen vu ganz âner Viraussetzongen aus opzebauen, we' mir dât fre'er gemâch hun. Wa mir awer sollte wârdén, bis alles sech sche' klor an deitlech ofzéchent, da wâr et villeicht méschtiens ze spe't, fir eppes ze önnerruolen.

Och an der Landwirtschaft ass mat aussergewe'nleche Changementen an der Zo'konft ze rechnen. We' se ausgesin, dât kann haut nach ké wôssen. Mä eppes ass secher, et muss versicht gin, d'Landwirtschaft fir de' spe'der gro'ss Konkurrenz eso' stârk we' me'gleich ze mâchen. An zwar net nômmen op Seiten vum der Produktio'n, mä och, wât d'Erfâssong an den Of-sâtz vu Wueren betrifft. Wann d'Qualite't vum eistem Wés an eistem Kâr vu Joer zu Joer besser

gött, wann dobei de' produze'ert Quantite'ten nach zo'huelen, da ge'f dat ons wahrscheinlech net vill hellefen, wa mir d'Recolten net se'er fir de Konsum an de Verkaf bei Hand hatten, a wann d'Frucht, de' net gleich an d'Millen oder an d'Ausland ka goen, net gutt versuergt konnt gin. An domatt ass dann och schon é vun dénen Zwecker vun dese sche'ne, gro'sse Gebeilechkéten, de' mir haut feierlech áweien, ervirgestrach. Wann hei elo Honnerte vu Waggoen Frucht a kierzester Zeit, we' den Ingénieur, dén de Bau oppericht huet, ons elo grad gesot huet, ugeholl könne gin, ágelagert an duerno fachmánnesch behandelt könne gin, dann ass dat o'ni Zeiwel eng Bereicherong vum Land sengem Equipment. Mir hun elo eppes op desem Gebitt, grad eso' we' mir d'Talsperren op dem Gebitt vun der Elektrizite't an der Wásserversuergong hun. Dén én oder dén áneren konnt der Ménong sin, de Mierscher Silo wár fir eis Verhálnisser villeicht eppes ze gro'ss, zumol wo' scho Lagerme'glechkéten an eisem Land bestin. Má we' gesot, de' zo'konftig Besoin'en vun eiser Wirtschaft am Cader vum Marché Commun si schwe'er viraus ze gesin, an et soll én duerfir net ze se'er eppes kritise'eren, wát én net ganz ofmiessen an apprécie'ere kann. Et muss én de' kommend Entwécklungen ofwárden, e'er én sech definitiv eng Ménong máche kann a soll. D'Initiativ an de Courage vun eiser Landwirtschaft sin op jidder Fall absolut positiv ze bewerten.

Joereláng hun d'Bauern op en Dél Recetten verzicht, fir datt de Silo hei gebaut konnt gin. Sie droen och an der Zo'oknft nach finanziell Láschten zu Gonschten vun deser Arichong. Sie máchen domatt alles, wát se können, fir ze verhídden, datt a spe'deren Zeiten ons Landwirtschaft op hirem Wés gëng sótze bleiwen. De Schued, dén eiser Economie gëng dodurch

entstoen, datt nómnen auslánnesch Frucht hei vermuel't gëng gin, wár immens. Honnerte vu Millio'nen gëngen dem Land verluer goen, a mir wáren der Friemd ausgelíwert am Fall vun enger schlechter Weltrecolt.

Datt d'Exploitatio'n vum Silo gewösse Problemer opwerft, datt dobei d'Usichten an d'Interessen vun déne verschíddenen intéresse'erte Gruppen opené sto'sse können, ass am Ufank eben net ze vermeiden. Dé gro'sse Silo hei ass e ganz neit Element, e ganz neie Faktor, dé bis elo bei ons net bestánen huet an der Ofwéckelong an an der Verwertong vun onser Bro'tfruchtproduktio'n. Et ass un der Regierung, a speziell um Ackerbauminister an um Wirtschaftsminister, fir déne Problemer nozegoen, Erfahrungon ze sammeln an zesumme mat der Bauerescháft dem Handel an der Möllerei ze beroden, an ech sin iwerzegt, dass mat guddem Wóllen a gegenseitigem Verständnes Le'songe fond gin, de' déne intéresse'erte Parteien Satisfactio'n gin. An ech sti mat mengem Kolleg Ackerbauminister jidderzeit zur Verfügung, fir gerecht Le'songen fir jidderén, a besonnesch fir d'Bauerescháft, ze sichen.

Eneg, éneg wólle mir do stoen, fir de' Problemer, de' ons de Marché Commun stellt, ze le'sen an och fir se iwerhápt können ze le'sen. Et ass de Wonsch vun der Regierung, datt all Bedélegt Hand an Hand zesumme schaffen, an dann erfóllt de Silo sein Zweck, dé soll sin, dem ganze Land ze dëngen.»

Après ce discours, Mgr Lommel procéda à la bénédiction religieuse du nouveau silo et les invités eurent l'occasion de visiter les bâtiments et ses installations.

Une réception clôturait les cérémonies d'inauguration.

La Commémoration du Cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg

Le 19 décembre 1959 a eu lieu la commémoration du cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Les festivités de la journée commencèrent par un requiem pontifical, célébré en l'église paroissiale de Limpertsberg par S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. A la fin du service religieux, Mgr l'Evêque dit les prières devant le catafalque à la mémoire des directeurs, professeurs et élèves défunts du Lycée de Luxembourg.

La séance académique eut lieu ensuite dans la magnifique grande salle du Lycée de Jeunes

Filles, où de nombreuses personnalités avaient pris place. Dans les premiers rangs de l'assistance on remarquait entre autres M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics et de l'Education Physique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, Mgr l'Evêque de Luxembourg, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, plusieurs Conseillers de Gouvernement, plusieurs membres de la Chambre des Députés

et du Conseil d'Etat, les Chefs des Administrations de l'Etat, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré de membres du Collège échevinal et du Conseil communal, les Directeurs des établissements d'enseignement et de l'Ecole européenne, ainsi que les membres du corps enseignant. Les élèves des classes supérieures du Lycée assistèrent également à la cérémonie.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent saluées à Leur arrivée par l'hymne de la Maison grand-ducale et conduites à Leurs places par la Directrice de l'établissement M^{lle} Palgen.

La séance académique débuta par l'exécution du « Concerto Grosso » de Vivaldi par l'orchestre à cordes de Radio-Luxembourg, sous la direction de Carlo Kaufhold.

Ensuite, M^{lle} Palgen, Directrice du Lycée de Jeunes Filles, s'adressa à la nombreuse assistance. Voici le texte de son allocution :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,
Chères élèves,

Le Lycée de jeunes filles de Luxembourg célèbre aujourd'hui le cinquantenaire de sa création.

C'est en 1909 que les premiers cours du Lycée privé ont commencé.

Cette fête qui marque une étape dans l'histoire de l'enseignement de nos jeunes filles, reçoit un éclat particulier par la présence de Leurs Altesses Royales, de notre vénérée Souveraine et de Son auguste Epoux.

Altesses Royales, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de Vous rendre un hommage de reconnaissance et de déférence pour l'honneur que Vous avez bien voulu nous faire.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux hautes personnalités de la Chambre des Députés, du Gouvernement, de l'Eglise, des grands Corps de l'Etat, de l'Administration communale et de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire qui, par leur présence, ont tenu à montrer l'intérêt qu'elles portent à la formation de notre jeunesse féminine.

Je remercie tout particulièrement Monsieur le Ministre de l'Education Nationale qui a consenti de bonne grâce à prendre la parole dans cette réunion.

Le Lycée de jeunes filles est dans notre pays une création du XX^e siècle. Les grands pays de l'Europe nous avaient devancés dans cette voie qui devait mener à des résultats insoupçonnés.

Il ne faut pas oublier en effet que la promotion de la femme est due en première ligne à l'enseignement secondaire, car c'est cet enseignement seul qui a donné à la femme les possibilités économiques et sociales jusque là réservées à l'homme. Il y a eu ainsi une véri-

table révolution pour la population et surtout pour la bourgeoisie conservatrice de cette bonne ville de Luxembourg et des environs qui est lentement conquise par les exigences d'une époque nouvelle, de ces exigences qui hier encore lui étaient étrangères et dont le Lycée est un des symboles.

Monsieur Auguste Oster, un des pionniers des toutes premières années, vous parlera tout à l'heure de la création du Lycée en 1909-1911, école privée d'abord, lorsque quelques hommes et femmes aux idées libérales, animés d'une conviction et d'une tenacité inébranlables, osaient contre une bonne partie de l'opinion publique réaliser leur dessein : donner à la jeunesse féminine de ce pays une école adaptée aux besoins de l'époque.

Et, malgré tout, en relisant les discussions de ces années dans la Chambre des Députés, dans les rapports des professeurs et des directeurs des Gymnases, l'on ne peut s'empêcher d'un sentiment de confusion en constatant combien peu l'homme sait prévoir l'avenir, car ni les adversaires, ni les promoteurs des Lycées de jeunes filles n'ont pu imaginer l'évolution de la femme telle qu'elle se poursuit encore actuellement. Dans ce demi-siècle, nous avons vécu une révolution pacifique, un changement social que même les féministes les plus fanatiques n'avaient pu prévoir.

Un directeur de Gymnase écrivait à l'époque : « La création d'un Lycée de jeunes filles me semble une mesure très peu démocratique et d'une portée sociale très néfaste. »

Un député disait à la Chambre : « Dans ces conditions, il est à craindre qu'avec une scolarité de sept années les classes supérieures de nos Lycées de jeunes filles ne restent vides la plupart du temps. »

Un point qui préoccupait surtout les responsables, c'était de voir augmenter le prolétariat intellectuel par l'affluence de ces jeunes filles munies d'un diplôme.

Or, bien au contraire, le trait saillant de la situation présente est le développement considérable dans les affaires de la partie administrative qui a absorbé un grand nombre de femmes ; c'est sur elles que reposent presque entièrement nos services sociaux, sur elles également que s'appuient, dans une grande mesure, nos institutions éducatives et culturelles. En fait, il est impossible d'imaginer une société moderne sans infirmières, sans institutrices, assistantes sociales, bibliothécaires ou sténo-dactylos, pour ne citer que quelques exemples. La société actuelle, de plus en plus, a besoin des femmes pour occuper les postes nécessitant une qualification.

Permettez-moi de rappeler en quelques phrases les dates qui jalonnent le développement du Lycée à partir de 1911, année de l'adoption par l'Etat ; à ce moment, le nombre des élèves inscrites était déjà de 92, réparties en 3 classes.

La ville de Luxembourg avait mis à la disposition de la nouvelle école quelques salles du bâtiment de la Congrégation qui abritait les écoles primaires de la ville.

C'est sous la direction intelligente et compréhensive de Henri Ahnen que le Lycée put prendre son essor à tel point qu'en 1916 il comptait déjà 198 élèves. Jusqu'en 1914, Marie Speyer était sous-directrice; une mort prématurée (elle mourut à l'âge de 34 ans) a empêché cette femme remarquable de courage et d'intelligence de donner toute la mesure de son talent.

L'extension qu'allait connaître l'école exigea rapidement la construction d'un nouvel édifice et dès 1916 en plein milieu de la première guerre mondiale et de difficultés politiques et matérielles particulières, sur l'initiative énergique du bourgmestre Léandre Lacroix, une commission fut nommée afin d'étudier la construction d'un bâtiment pour cette école qui déjà donnait de si belles promesses.

Mais il fallait encore 10 années jusqu'à la réalisation de ce projet, il fallait toute l'énergie, la patience et la ténacité des amis du Lycée et surtout du Directeur.

Enfin, le 20 décembre 1926 — 30 ans plus tard seulement, le Lycée d'Esch aura son bâtiment — le Lycée avec ses 250 élèves put fêter l'inauguration de ce bâtiment avec tout l'éclat qui convenait à cet événement mémorable.

L'année 1934 devait être une année de deuil. Henri Ahnen qui depuis 1911 avait dirigé cette école, après en avoir été un des fondateurs, nous quitta: son enterrement fut une grande manifestation de sympathie pour cet homme qui avait si bien mérité du Lycée.

Son successeur fut Monsieur Eduard Oster, conseiller de Gouvernement à l'Instruction Publique. Le 25 novembre de la même année, l'Association Amicale des Anciennes Elèves du Lycée, sous sa présidente dynamique, Mademoiselle Anne Beffort, fêta le 25^e anniversaire du Lycée. Ce fut d'après un rapport "une charmante fête de famille en même temps qu'une manifestation imposante".

En 1939, le directeur Monsieur Edouard Oster, dans l'annuaire du parti radical-libéral, intitulé "Un siècle de politique libérale", a écrit ces lignes qui trahissent une satisfaction légitime: "Wenn die alten liberalen Kämpen von 1909 wiederkämen, sie sähen ihre Freude an den 450 lebensfrohen und lernfreudigen jungen Mädchen, die den prächtigen Neubau des hauptstädtischen Lyzeums bis auf den letzten Platz ausfüllen."

Puis vint la guerre avec tous ses malheurs.

Années cruelles, certes, mais qui ont permis aux lycéennes de prouver aussi la solidité de leurs convictions politiques et patriotiques. Combien d'actes de courage Monsieur Auguste Oster n'a-t-il pu noter dans son "Histoire du Lycée

de jeunes filles de Luxembourg". Cet établissement, dernier-né de nos établissements d'enseignement secondaire, ne peut se prévaloir de traditions vénérables, mais élèves et professeurs ont montré qu'ils n'étaient pas les derniers à mettre leur salut dans ce grand élan de résistance qui, à ce moment, passait par tout le Luxembourg.

En 1944, Monsieur Jean-Pierre Stein fut chargé du Gouvernement luxembourgeois de la direction du Lycée à une époque, où nous avions dû céder notre bâtiment au Grand Quartier Général Américain. Nos classes, comptant souvent jusqu'à 60 élèves, étaient distribuées dans différentes maisons de la ville.

Il fallait à Monsieur Stein un grand dévouement pour mettre quelque ordre dans ce chaos et introduire quelque cohésion dans un système d'éducation auquel l'envahisseur avait porté de rudes coups.

Le 13 août 1945, Monsieur Robert Kieffer, à sa rentrée d'exil, fut nommé Directeur du Lycée, où il avait enseigné depuis 1920. C'est à lui qu'incombait la lourde tâche de refaire cette école désorganisée par la guerre. Il eut la satisfaction de voir le Lycée prendre un extraordinaire essor: le nombre des élèves était de 680, lorsqu'il quitta son poste en 1958.

C'est ainsi que notre école a passé un premier demi-siècle.

Il n'y a pas beaucoup d'événements saillants, car la vie d'une école est essentiellement une répétition des mêmes événements.

C'est avec un sentiment de mélancolie, mais aussi avec un grand mouvement de gratitude que nous pensons à tous ces hommes, à toutes ces femmes qui ont enseigné au Lycée pendant ce demi-siècle. C'est leur courageux travail de tous les jours, de toutes les années, leur travail à l'abri de la publicité, qui a fait vivre cette école, qui en a créé l'esprit.

Je m'en voudrais d'oublier, dans ce regard ému en arrière, les générations d'anciennes élèves qui ont été formées par cette école, mais qui, avec leur vaillante présidente Mademoiselle Beffort, l'ont aussi soutenue et défendue dans les moments difficiles.

J'aimerais reprendre pour le Lycée la phrase que Pierre Frieden, le regretté Ministre d'Etat, a écrit lors du jubilé de l'Athénée: "Ceux qui ont créé cet enseignement, ceux qui l'ont subi et ceux qui l'ont assimilé en dépit des diversités individuelles, sociales, religieuses, professionnelles et temporelles, portent une même empreinte, sont d'une même famille spirituelle."

Après ce rappel des annales du Lycée, je voudrais jeter un regard vers l'avenir. Où en est notre école à l'aube du deuxième cinquantenaire?

Depuis près de 10 ans, nous voyons la population du Lycée s'accroître chaque année de 30 à 40 élèves à tel point que nous en comptons en

ce moment 760. Ce bâtiment, cadre idéal en 1926, ne peut plus guère accueillir toute cette jeunesse studieuse.

Que les responsables fassent donc le nécessaire, qu'ils donnent assez d'espace scolaire aux jeunes filles qui désirent apprendre et ainsi rendre leur vie plus complète et plus heureuse.

La poussée des jeunes filles vers l'enseignement secondaire va-t-elle donc se poursuivre?

On peut répondre nettement par l'affirmative, car l'évolution des mœurs va dans ce sens.

Nous avons constaté que l'évolution économique réclame de plus en plus le travail féminin. Les mœurs modernes, en diminuant la stabilité du mariage, rendent précaire la situation matérielle de la femme mariée. Il en résulte que même dans les milieux, où traditionnellement la jeune fille trouvait sa situation dans le mariage, les parents se préoccupent maintenant d'assurer sa sécurité future en l'armant mieux pour l'existence: elle fait des études, elle cherche à obtenir ses diplômes, quitte à ne pas toujours exercer sa profession, si elle fonde un foyer et encore — les cas sont nombreux, où la femme exerce une profession tout en étant chargée d'un foyer. Il serait vain de se demander, si cette évolution est souhaitable; retourner en arrière, en tout cas est hors de question.

Actuellement, l'humanité avance sur une route que les progrès techniques semblent rendre de plus en plus facile, mais ils la rendent aussi plus compliquée pour l'individu. Il faut aujourd'hui à tout le monde une discipline intellectuelle suffisante pour maîtriser la machine et en faire une bonne servante. Il faut un savoir précis et une certaine compétence technique même à la ménagère qui va faire ses courses en auto ou qui fait sa lessive dans une machine à laver. La logique inébranlable de la machine nous oblige à former notre esprit pour que nous puissions la dominer.

Voilà pourquoi, en ce moment, une nécessité impérieuse nous oblige à de grands efforts d'adaptation. Certaines réformes scolaires s'imposent, si nous voulons survivre dans la grande crise du XX^e siècle.

Donnons donc à notre jeunesse, garçons et filles, un enseignement secondaire qui réponde aux besoins de cette époque et qui les rende capables de jouer leur rôle dans la grande compétition pacifique qui s'annonce dans l'Europe de demain.»

Après cette allocution, M. Auguste Oster, Professeur honoraire, prononça une courte allocution, au cours de laquelle il rappela les débuts du Lycée de Jeunes Filles, et fit quelques comparaisons de la situation du Lycée dans les années 1909 et 1959. L'orateur exprima en outre sa gratitude aux pionniers de la première heure, et il mit à l'honneur les premiers membres du corps enseignant du Lycée. Pour conclure, il déclara que la création du Lycée a puissamment

aidé à rehausser le niveau intellectuel de notre jeunesse féminine.

Au nom des anciennes élèves M^{me} Dr Armande Putz prit la parole pour faire l'éloge des anciens professeurs. Par des paroles subtiles l'oratrice dépeignit le contact des « jeunes âmes tourmentées » avec l'enseignement des langues et des sciences et leur éclosion à ce monde nouveau, révélant des richesses insoupçonnées.

Après l'exécution d'une ode en latin, « Dic Pias », composée par M. le professeur Thyès, musique de Julien Hoffmann, par Marie-Claire Brebsom, avec le concours de la chorale du Lycée et de l'orchestre à cordes de Radio-Luxembourg, M. Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, prononça un important discours, dont nous reproduisons le texte ci-après:

« Altesses Royales,
Monsieur le Président de la Chambre,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,
Chères élèves,

Que reste-t-il à dire, après tous ces discours qui ont proclamé à l'envi la fierté qui nous anime tous en ce jour où votre Ecole fête ses cinquante ans d'existence? Après tant d'hommages ardents rendus à ceux qui ont bien mérité du Lycée de jeunes filles, le silence serait de mise, un silence de recueillement et de méditation, mais le devoir est inéluctable qui décrète qu'un Ministre justifie sa présence par une allocution. A vrai dire, ce devoir m'apparaît aujourd'hui comme une faveur, voire comme une joie.

Il ne m'est pas donné tous les jours d'être devant un auditoire aussi choisi que sympathique où, autour de nos Augustes Souverains, autour des plus hautes autorités, autour des pionniers et des pionnières de la première heure, se groupent les anciennes élèves fidèles à leur maison, et les jeunes pour qui cette fête constitue un moment glorieux dans leur vie scolaire.

Ce jour, en effet, leur fera prendre conscience des efforts qu'il a fallu pour créer cette Ecole et du chemin parcouru jusqu'à cette date.

Certes, il y a cinquante ans, il existait des pensionnats où des jeunes filles recevaient par des Religieuses leur bonne instruction et leur solide éducation. Mais aucune comparaison ne peut être faite entre la formation d'alors et le cycle complet d'études secondaires tel qu'il se dispense aujourd'hui.

D'ailleurs, l'enseignement des femmes a tardé à faire partie intégrante de l'éducation nationale. Exclues de la vie politique, les femmes reléguées dans la maison, sinon dans leur cuisine, ont été aussi exclues de l'enseignement. Et si, au cours des âges, certaines femmes brillaient par leur esprit, elles ne furent que les exceptions qui confirmaient la règle.

Chez les Grecs, seules quelques courtisanes et poétesses étaient admises dans la société des

philosophes ou des politiciens. A Rome, la matrone était essentiellement mère, et au moyen âge, la femme bien que cultivée ne sortait guère du gynécée. Ce qui évidemment ne signifie pas que l'influence de la femme d'alors ait été nulle.

On sait par exemple que, dès le début du Moyen Age chrétien, le rôle des femmes cultivées et notamment celui d'abbesses souvent fort instruites consistait à transmettre et à apprêter pour les besoins des générations futures, le docte savoir conquis par les hommes. Sans parler de la figure unique de Jeanne d'Arc, l'on connaît l'action décisive de certaines grandes dames sur la société et sur l'évolution des mœurs. Et si, dans la vie courante, la femme devait s'éclipser devant l'homme tout-puissant, elle obtint, par le truchement de la poésie d'être hissée sur un piédestal, devant lequel les troubadours lui vouaient un culte presque religieux. Il est vrai que la plupart de ces Dames, éperdument glorifiées par les poètes et les romanciers courtois, ne possédaient probablement pas une instruction profonde. Mais le souvenir d'une Héloïse, savante émule de cœur et d'esprit d'un Abélard, ou de la docte abbesse Hildegard de Bingen et de sa correspondance avec Bernard de Clairvaux, ou d'une Marie de France, poétesse aimable et tendre, ou encore d'une Christine de Pisan, première femme de lettres vivant de sa plume, ces souvenirs, dis-je, démontrent qu'à côté des hommes certaines femmes exceptionnelles pouvaient déjà se targuer d'une instruction fort poussée.

Peut-être le temps de la Renaissance, époque d'une effervescence spirituelle sans égale, a-t-il fait une part un peu plus large à l'enseignement des jeunes filles qui, elles aussi, au dire de Rabelais, "ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine", et une Vittoria Colonna et une Louise Labbé par exemple brillent bien haut au firmament des poètes de ces temps.

Quant au siècle suivant, une pléthore de femmes éminentes l'ont illustré : aux Pays-Bas, une femme bourgeoise, Anne-Marie Schurmann, reçut le surnom de "prodige du siècle"; en France, une Madame de Sévigné qui savait jusqu'au latin, une Madame de Grignan (sa fille) qui se piquait de philosophie cartésienne, une Madame Dacier, remarquable helléniste, une Madame de Rambouillet, une Madame Lafayette et tant d'autres. Mais ce privilège d'une instruction hors pair appartenait toujours à quelques élues clairsemées. Et Mademoiselle de Scudéry avait beau se faire la championne de l'instruction féminine, la conviction prévalait qu'il importait plus de faire des femmes pieuses et vertueuses que des femmes instruites.

Il se peut que les Précieuses se soient rendues ridicules et que les Femmes Savantes aient fait trop de zèle. Du moins, Molière pensait ainsi, fidèle à la pensée de son public. Et même un Fénelon, si féminin sinon féministe par ailleurs, prétendait "qu'il doit y avoir pour leur sexe une

pudeur sur la science, presque aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice". Et Madame de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr, proclamait péremptoirement que "nos demoiselles n'ont pas à faire les savantes" et qu'il faut leur prêcher les devoirs de famille, l'obéissance pour le mari, le soin des enfants. Même un Jean-Jacques, dans ce 18^e siècle où certaines grandes dames installaient à côté de leur boudoir un laboratoire de chimie ou de physique, se montrait fort timoré et traditionnaliste quand il ébauchait l'éducation de Sophie, future épouse de son Emile.

Il reste cependant que dès le 17^e siècle, aussi chez nous, les femmes commencent de sortir de l'ignorance. Si notre historien de ce siècle, Nic. Van Wervecke, relève qu'autre fois "la plupart des filles croupissaient dans la crasse ignorance", il fallait cependant observer que, depuis l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame, les femmes sont nombreuses à savoir écrire leur nom et peut-être davantage. Mais cet enseignement n'a été réservé qu'aux jeunes filles des couches supérieures de la société et ne les a certainement pas préparées à concurrencer les hommes.

Il fallait ce vaste mouvement d'émancipation féminine, qui prit son départ au 19^e siècle, pour que peu à peu la femme fût promue à un destin égal à celui de l'homme. Et cette promotion de la femme, enjeu d'une longue lutte, eut comme objectif premier l'enseignement des jeunes filles. La conjoncture sociale d'ailleurs plaidait en faveur de cette promotion. Car l'élargissement extraordinaire des champs d'activité qu'offraient de plus en plus l'industrie, le commerce, l'administration, réclamaient le renfort des femmes instruites pour que tous les besoins fussent couverts. Et quand il s'avéra que les jeunes filles, nanties de la même formation que les jeunes gens, étaient aussi capables qu'eux d'occuper des postes et d'accomplir des travaux intellectuels, elles eurent cause gagnée.

Aujourd'hui, en effet, loin d'être prises comme jadis pour des "figures excentriques", l'objet de sourires ironiques ou de diatribes indignées, les étudiantes et les femmes exerçant une profession sont devenues un fait social qui va de soi.

Chez nous aussi, bien que s'amorçant plus tardivement et plus timidement que dans les pays anglo-saxons ou dans les grands centres industriels et commerciaux, cette promotion de la femme, se traduisant dès le début de notre siècle par la création de l'enseignement secondaire et supérieur pour jeunes filles est allée en croissant et puis à pas de géant.

Ici, et je m'en excuse, il faut recourir aux chiffres. En 1914, première année où votre lycée comportait le cycle complet des sept années d'études, il y eut 157 élèves, aujourd'hui il y en a 759; à Esch-sur-Alzette, il y en eut 84, aujourd'hui il y en a 420.

Ces chiffres, il faut encore les compléter par celui des jeunes filles inscrites aux établissements privés ou à l'École Normale d'Institutrices dispensant aussi un enseignement secondaire, et ce chiffre s'élève à plus de 1100 élèves.

Ce calcul nous renseigne qu'à côté d'environ 3500 élèves masculins, il y a actuellement, dans le seul secteur de l'enseignement secondaire, jusqu'à 2340 élèves féminins, que donc le nombre des jeunes filles élèves atteint plus de deux tiers de celui des garçons. Et, au train où vont les choses, il n'est pas chimérique de prévoir que bientôt le nombre des jeunes filles égalera celui des jeunes gens de l'enseignement secondaire.

Le langage de ces chiffres est éloquent. Il clame tout haut l'afflux toujours plus massif des jeunes filles vers le secondaire, il clame en même temps l'impérieuse nécessité de pourvoir à l'appétit intellectuel de cette jeunesse féminine en créant de nouveaux établissements ou en agrandissant les anciens et de former un nombre croissant de maîtres et de maîtresses.

Si, à l'heure actuelle, certains établissements d'ordre privé ne canalisent pas une partie considérable de cet afflux, l'État serait bien en peine de s'acquitter de sa mission de dispenser un enseignement secondaire à toutes celles qui y prétendent. Mais est-ce que ces efforts dus à l'initiative privée constituent une raison pour que les autorités se croisent les bras? — Je crois que non, et je profite de cette haute occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous redire toute l'attention qu'en ma qualité de pédagogue et de Ministre je ne cesserai de porter au problème de l'élargissement des possibilités d'éducation à offrir à nos jeunes filles. Cette assurance, je puis vous la donner avec d'autant plus de solennité, que je suis encore sous l'impression vraiment pénible que j'ai ressentie, il y a quelques semaines, en visitant votre école. J'avoue avoir été écœuré en entrant dans certaines salles surpeuplées où, dans un air malsain, une partie de nos jeunes filles travaillaient dans de mauvaises conditions, et cela à un âge où leur développement physique et moral traverse son stade le plus critique. N'oubliant pas de sitôt cette impression, je suis décidé à porter remède à cette situation.

Aussi suis-je heureux de vous informer que d'ores et déjà le Gouvernement a inscrit à son programme un vaste projet de constructions scolaires dont vous serez parmi les premières à tirer profit. Il y a un mois, le Conseil de Gouvernement a décidé la construction d'un deuxième lycée pour jeunes filles à Luxembourg.

Mais le langage des chiffres et statistiques permet d'autres interprétations. Il souligne d'abord le fait que le niveau de culture, chez les femmes, est de plus en plus élevé. Point n'est besoin d'être grand clerc pour s'en convaincre.

Ce sont les femmes qui fréquentent surtout concerts, conférences, expositions; ce sont elles

qui constituent surtout la clientèle des librairies et des bibliothèques; ce sont elles qui, souvent même, font et défont la gloire d'un écrivain, d'un philosophe, voire d'un savant. Les hommes consacrent souvent leurs efforts à des ambitions professionnelles ou politiques.

Une deuxième constatation se dégage encore des chiffres. Celle de l'égalité croissante des jeunes filles avec les garçons. Ayant acquis une indépendance d'esprit et un stock de connaissances qui leur permettent d'affronter les problèmes de la vie avec les mêmes armes que les hommes, elles se sont libérées d'un état de dépendance, dans laquelle elles se trouvaient vis-à-vis des hommes.

Ici, il est vrai, une remarque s'impose. Le soi-disant féminisme, à ses débuts, tendait uniquement à obtenir l'égalité en imitant les hommes. Aussi, pour se faire admettre, l'enseignement féminin s'est-il identifié avec l'enseignement masculin. Certes, pour occuper des postes jusqu'ici réservés à des hommes, les femmes devaient presque nécessairement parcourir le même ordre d'études et d'examens. Mais n'était-ce pas, au détriment des qualités particulières à la femme, qualités qu'elle possède en propre en dehors de celles qui lui sont communes avec les hommes? Car, ni l'intelligence, ni la sensibilité de la femme ne sont identiques à celles de l'homme. La femme ne s'abstrait guère de la vie réelle et concrète, sa connaissance est plus intuitive que déductive ou raisonnée, son âme est plus ouverte à la poésie, à la beauté, à l'amour. Par ailleurs, on pourrait, et peut-être avec de bons arguments, observer que ces tendances et goûts proprement féminins nécessitent un correctif par l'étude des sciences exactes et abstraites, des sciences appliquées de tout genre. Et cela dans l'intérêt même d'une saine promotion de la femme et de l'intégration de ses efforts à ceux des hommes, dans l'intérêt surtout de celles qui, dans le domaine des sciences, se sélectionnent elles-mêmes comme les égales des hommes. Comme par exemple l'éminente savante Madame Curie.

Pour ma part, j'estime que, sur le plan de l'éducation et de l'instruction, la femme de nos jours a droit à un enseignement qui soit entièrement conforme à ses goûts, à ses aptitudes, à ses méthodes de travail qui, pour la plupart, ne sont pas celles de l'homme.

Que ces goûts soient ou bien d'ordre intellectuel, littéraire, scientifique, artistique, ménager, professionnel ou simplement, mais honnêtement, social, ne devra guère diminuer ses droits à un enseignement approprié et complet.

Ceci dit, il semble se confirmer que c'est dans les activités culturelles que les qualités propres de la femme prennent leur plus heureuse éclosion. Je cite à ce sujet les paroles d'une femme éminente allemande: "Kulturwissenschaft ist nicht das Resultat verschärfter Geistestätigkeit, sondern verfeinerten Empfindens. Und gerade

diese Verfeinerung dürfte auf kulturwissenschaftlicher Ebene durch die Frau eine Bereicherung und eine Ergänzung erfahren, die der Mann schlechthin nicht geben kann."

En tout cas, jusque dans leurs professions respectives, les femmes se diminueraient, si elles en venaient à perdre ces qualités propres, cette féminité, ce charme, ce sens exquis des relations humaines. — Quant à leur rôle essentiel, celui d'épouse et de mère de famille, il ne va pas en diminuant depuis que les nécessités économiques ont fait éclater le vase clos qu'était autrefois le foyer. Aujourd'hui, tout au long de la journée, mari et enfants sont dispersés au-dehors, pris par leur tâche journalière, et quand ils rentrent, harassés et éternés, ils éprouvent plus que jamais le besoin de se retremper dans l'atmosphère du foyer où règne en maîtresse celle qui, tout en épousant leurs soucis et leurs préoccupations, est destiné à devenir leur confidente, instruite et compréhensive.

Je m'excuse d'avoir abusé de votre patience en m'égarant dans une digression qui évoque le problème de l'éducation féminine, voire des Humanités Féminines et de leur couronnement. Et cela dans une perspective qui m'est chère et qui était particulièrement chère aussi à mon vénéré prédécesseur, notre inoubliable Pierre Frieden.

Inutile d'insister sur les "cordes" particulièrement sensibles qui l'ont lié à votre belle et ardente Maison.

Croyez-moi, au moment où mon allocution s'achève, je reste un peu confus à l'idée de ce qu'il aurait pu vous dire, lui, en cette heure d'allégresse, en ces minutes toutes vibrantes de vieux souvenirs et de nouveaux espoirs. Je sais personnellement de lui-même, et je me fais un devoir de vous le dire, combien il anticipait, combien, dès juin 1958, il savourait d'avance, lors de nos promenades communes, cette fête jubilaire, cette journée de douces et amicales revendications et de promesses ministérielles.

Vous savez vous-mêmes, vous toutes et tous, que, s'il vivait encore, sa parole éloquente, en ces moments de détente et d'attente spirituelles, aurait tissé pour votre bien, avec des images et des formules dont lui seul avait le secret, une draperie somptueuse mais bien chaude, draperie qui, dans ses plis, aurait illuminé votre laborieux et héroïque passé et les belles et fières étapes de votre mission future.

Souvenons-nous, si vous voulez bien, que ce fut bien lui qui, respectueux du rythme ascendant que prend le rôle de la femme dans le monde moderne, eut la courageuse bonté de proposer à Madame la Grande-Duchesse de daigner nommer à la tête de votre maison une Dame-Directrice.

Ce geste eut sans doute pour vous toutes la valeur d'un "omen faustissimum" comme disaient les Romains.

Moi, pour ma part, je l'accepte et l'interprète volontiers comme tel.

Voilà pourquoi, devant cette très haute Assemblée qui est si noblement attachée au bien de notre jeunesse, de nos jeunes, si confiante dans le sage labeur de nos éducateurs et de nos éducatrices, si pleinement reconnaissante des hauts faits de cette maison, faisons nos vœux très sincères que, lors de l'inauguration du deuxième lycée, nos grands voisins puissent dire:

"Heureux petit pays,

où règne la plus sage des Dames,

où les hommes collaborent avec les femmes,

tant au sein de la famille

que dans la vie publique." »

A l'issue de son discours, M. le Ministre de l'Education Nationale fut vivement applaudi par toute l'assistance.

Après un dernier intermède musical, Leurs Altesses Royales quittèrent la grande salle aux accents du « Wilhelmus ». Une réception clôturait ensuite les festivités du cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles.

Allocution de M. le Président du Gouvernement à l'occasion du Nouvel An

A l'occasion du Nouvel An, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution radiodiffusée, au cours de laquelle il s'adressa en langue luxembourgeoise à la population. Voici le texte de cette allocution diffusée sur ondes moyennes le 31 décembre 1959:

« Meng le'f Matbierger!

Trotz der Geschäftegkét an dem Troublement, an dém mer an der heiteger Welt onsen

Affären nogin, solle mer et iewer alt fêrdeg bréngen, op den heitegen Owend ons e puer Minutten ze besannen. Et ass e Moment, wo' mer d'Buch vun onsem égene Liewen, d'Buch vun onser Natio'n an d'Buch vun der Weltgeschichte opschloen op dèr Seit, wo' d'Schédong töschend dénen beschriwenen a bekrozelte Seiten mat dénen onbeschriwenen, weisse Be'n sech mecht, de' nach voll vu mysteriösen Zo'konftsme'glechkéten sin. Wa mer dann zrëckbliederen an dann all dât Gutt an dât Bescht, all dât Sche'nt an

dát Greisslecht virun onsem géschtegen A ver-
iwer goe lössen, dann erfüllt ons ömmer e Ge-
mösch vu Gefiller vu Satisfactio'n a Melancholie,
de' sech an e Gemösch vun Hoffnonk an
ängschtlecher Erwärdong ömwandelen, wa mer
d'Blécker iwer de' schweigsam a blank Blieder
vun der Zo'konft schweife lössen.

Wann é nun wöllt de' dominant Note vun
onse Gefiller a Feststellungen am Enn vun
desem Joer définieren, da kann é ganz allge-
gemeng soen, datt op internationalem an och
op nationalem Plang vleicht det Joer mander
pessimistesche Idéegäng sech ergin, mä datt mer
gedroe sin vun engem Sto'ss vun neien Hoff-
nungen, neie politeschen, wössenschaftlichen a
wirtschaftlechen Me'glechkéten, de' d'Zesumme-
lieden vun de Mönchen op deser Welt nach me'
erdre'glech mache können. D'Mönshhét huet an
desem Joer nach me' këng Gröff an de Welt-
raum gemäch, nei Méthoden, nei Instrumenter
greifen an ons Liewengewunnechten án. Zo'
gleicher Zeit huet sech durch d'Zesumentref-
fen vun Umstänn an durch eng nei Mane'er,
d'Problémer unzepáken, d'Me'glechkét vun en-
gem neien Dialogue töschend déne gro'sse poli-
tesche Muechten ergin. Me' praktesch Virschle'
sin och gemächt gin, fir de Problém vun dénen
ongenügend dévellope'erte Länner ze le'sen, fir
och do de' gro'ss chröschtlech a mönshlech
Traditio'n vum Occident am Kampf ge'nt
Honger a Misère um Plang vun enger weltöm-
fassender Solidarité't ánzsetzen. Wann och um
europäesche Plang d'Erwárdongen vun dénen
fervensten Europäer net all erfüllt si gin, da
verzéhne mer iwer mat Satisfactio'n e neie
Redressement vun der Autorité't vun der e'scher
europäescher Communaute't, d'CECA, dass
d'Idée vun engem gemeinschaftlechen europäe-
sche Márt an dénen wirtschaftlechen Milieuen
selwer wonnerbar Fortschrött gemäch huet an
datt ömmer me' an de Kategórien vun engem
Márt raisonne'ert gött. Mir hoffen, datt d'Stär-
kung vun der Unio'n vun déne sechs Länner,
de' mer zu dénen áneren europäesche Länner
an iwerhápt zo' de Länner vun der atlantescher
Union hun, parallel gét mat dénen álen an neie
Brécken. Vill Neies ass also' do op internatio-
nalem Gebitt, wo'bei d'Ofröstong am nächste
Joer o'ni Zweiwel am Möttelponkt vun der
Weltpolitik stoe werd. D'Letzburger Vollek
kuckt all déne Bestriewongen fir eng besser
Welt mat Ro' an Sympathie, iwer och mat
Wierklechkéttssönn entge'nt. Et dre't de' gro'ss
Hoffnungen op Fridden, Freihét a Prospérite't
fir all Mönchen an dát Neit Joer erán. Et ass
sech ower och bewusst, datt Hoffnong net

gleichbedeutend ass mat Illusion, an datt Frid-
den, Freihét a Prospérite't erkáft, erlidden a
verdängt muss gin.

Och op nationalem Plang erweist sech d'Si-
tuatio'n am Enn vum Joer me' gönschteg we'
am Dezember 1958, wo' e gewössene wirtschaft-
leche Räckgang sei Schied op d'Neijoeschfréd
geworf huet. Et ass dest Joer é vun déne
sche'nste Weiner gewuess an och d'Márt fir de'
áner landwirtschaftlech Produkter stin net on-
gönschteg. Dé' gro'ssen soziale Konflikt, dé' sech
an der Stölinindustrie ugekönnegt hát, konnt
durch de gudde Wöllen, déen all Parteien bei-
bruecht hun, évite'ert gin. Op d'Propositio'n vun
der Regierung ass dé Konflikt dem Urtél vun
engem neutralen Arbitrer önnorworf gin. An et
ass grad op déen heitegen Däg, wo' den Arbitrer,
den Hér Professor Rieben, sei Schiedspropoch ge-
doen an den Text de Parteien iwerrecht huet.
Ech drécken d'Hoffnong aus, dass de' verant-
wortungsvoll a gründlech Arbecht vun dem Ar-
bitrer zo' der weiderer Festegong vun dem soziale
Fridden am Neie Joer beidroe werd.

Iwerhápt soll et onst Bestriewe sin, an dém
Neie Joer me' we' jé als Letzburger zesum-
menzerécken an a klorer, objektiver a genere'ser
Mane'er ons énzal a beruflech Interessen an de
Kader vun der gesamter Natio'n ánzereien. Op
der ganzer Ligne ass d'Bestriewong fir Erneie-
rong, Reformen a Revisio'nen. Sief et op dem
Gebitt vun onsen staatsbiergerleche Pflichten,
besonnesch bei der Steier- a Militärfro, sief
et op dem Gebitt vun de Léschtongen an der
Höllef, de' mer vum Staat fuerderen, we' bei
der sozialer Rentereform, Gehälterreform, wirt-
schaftlech Beihöllef vu jidder Zort, iwerall kön-
nen gutt an dauerhaft Le'songen nömmen op
Grond vun Opgeschlossenhet, Rücksichtnahm op
áner Interessen an d'Considératio'n vun dem
Gemengwuel vun der Natio'n fond gin. Dé légis-
lativen Effort, déen do verlängt gött, erfuert
net nömmen eng gewössenhaft Arbecht vun de
gesetzgeberischen Autorité'ten, mä verlängt och,
datt de' klor an objektiv informe'ert öffentlech
Ménonk de' Reformen dre't a réalistesche no
hiren Auswierkongen beurtélt. Den Equipement
vun onsem Land a vun onser Wirtschaft, d'Ent-
wécklong vun onse Scho'len a kulturellen Institu-
ten, d'Lönnerong no Me'glechkét vun aller mate-
rieller No't solle machen, datt é me' we' jé mam
Dichter vun onsem Land soe kann: "We' wunnt
et sech so 'hémlech dran, we' ass et eso' gutt
dohém!"

Mat dém patriotesche Wonch wöll ech of-
schle'ssen an iech alleguer, le't Matbierger, an
ère Familjen e glécklech an e frédégt Neit
Joer wönschen!»

Nouvelles diverses

La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1959

A. - L'Industrie sidérurgique en 1959

	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts fourneaux	Effectif Ouvriers
Janvier	277.174	293.510	28	21.455
Février	252.174	265.729	28	21.489
Mars	281.171	293.833	28	21.529
Avril	284.096	310.301	29	21.558
Mai	281.904	294.633	28	21.594
Juin	288.179	308.991	28	21.608
Juillet	298.994	318.581	28	21.714
Août	281.992	293.738	28	21.721
Septembre	284.618	307.003	28	21.803
Octobre	301.412	332.237	29	21.834
Novembre	296.370	316.574	29	21.859
Décembre	312.749	327.729	30	21.948
Totaux	3.440.833	3.662.859		

B. - L'Industrie minière en 1959

	Production t	Exportation		Effectif Ouvriers
		Belgique	France	
Janvier	536.337	75.644	10.579	2.208
Février	474.163	82.001	9.022	2.196
Mars	484.771	87.039	7.657	2.188
Avril	538.101	93.029	8.450	2.190
Mai	540.922	90.050	8.564	2.183
Juin	558.965	88.109	10.896	2.166
Juillet	563.053	69.501	12.151	2.144
Août	515.448	70.677	3.513	2.146
Septembre	545.260	80.005	14.566	2.140
Octobre	570.542	83.493	14.320	2.139
Novembre	575.839	80.743	10.470	2.136
Décembre	606.042	92.344	11.509	2.134
Totaux	6.509.443	992.635	121.697	

Nouvelles de la Cour

Le 10 novembre 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audienc S. Exc. M. Alexander Amatus Thesleff, Ministre de Finlande, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Vladimír Ludvík, Ministre de Tchecoslovaquie, qui Lui a

remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Jonkheer Otto Reuchlin, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

*

Le 18 novembre 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 4 décembre 1959, par ordre de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Ambassade de France pour exprimer au Représentant de la France au Grand-Duché les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion de la catastrophe de Fréjus.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 14 décembre 1959 annonce que, répondant à l'invitation de Sa Majesté le Roi des Belges, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince

feront une visite officielle à Bruxelles à partir du 27 avril 1960.

*

Le 21 décembre 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Gaston Jaccard, Ministre de Suisse.

*

Le 30 décembre 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Ivan A. Melnik, Ministre de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, qui Lui a présenté M. Sangeak, Premier Secrétaire.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 31 décembre 1959 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant les mois de novembre et décembre

Au cours du mois de novembre 1959, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la séance du 6 novembre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les problèmes militaires, la politique à suivre concernant le régime des pharmacies, deux Conventions internationales en matière sociale, la situation des ressortissants luxembourgeois fonctionnaires dans l'administration du Congo et les mesures envisagées en faveur des organisations qui s'occupent des réfugiés.

La séance du 13 novembre 1959 était consacrée à la délibération sur des problèmes en rapport avec la surveillance comptable des associations agricoles et viticoles, le programme des grandes constructions, le problème des silos à grains, les jours fériés légaux en 1960 et sur des problèmes administratifs en rapport avec la présidence à la C. E. E. et la C. E. E. A. en 1960.

Au cours de la réunion du Conseil de Gouvernement, en date du 20 novembre 1959, les délibérations portèrent sur les questions de personnel, l'épuration des cours d'eau, le problème des risques nucléaires et les problèmes du Corps diplomatique.

*

Au cours du mois de décembre 1959, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 4 décembre 1959, les délibérations du Conseil ont porté sur la participation de l'Etat aux frais de construction du nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg, sur des problèmes du personnel civil de l'Armée, sur des problèmes du logement des services publics, la création d'un nouveau Ordre national, les modalités du régime de la station de contrôle de Sandweiler, sur le problème des laiteries, l'assurance-accidents des fonctionnaires et des problèmes concernant la Maternité de l'Etat.

Le 11 décembre 1959, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le problème de la création d'entreprises industrielles nouvelles, sur des questions concernant le personnel ouvrier de l'Etat, des problèmes relatifs à certaines caisses de maladie ainsi que des problèmes relatifs aux maisons de retraite, des questions militaires et et sur les incidences de la question laitière.

Le 21 décembre 1959, les délibérations ont porté sur des problèmes agricoles et sur la nouvelle promotion dans l'Ordre national de la Couronne de Chêne.

Nouvelles diverses

Le 1^{er} novembre 1959 a eu lieu au cimetière de Hinzert une cérémonie commémorative à la mémoire des nombreuses victimes mortes dans le camp de concentration au cours de la seconde guerre mondiale.

Parmi les nombreuses personnalités françaises on remarquait le Général de Clerk et M. Schüb-
lin, Consul de France à Trèves. Du côté luxembourgeois prirent part à cette cérémonie M. Henry Ney, Président de l'Amicale de Hinzert, et M. Batty Kohl, Secrétaire de la L. P. P. D. Des détachements de l'armée française rendirent les honneurs militaires. A l'issue de la cérémonie religieuse, des gerbes de fleurs furent déposées au pied du monument du cimetière de Hinzert par le Général de Clerk et MM. Ney et Kohl.

*

Cérémonie de la Toussaint.

A l'occasion de la Toussaint, les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, ainsi que les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg rendirent le traditionnel hommage aux victimes de la guerre.

Dans la matinée, des gerbes de fleurs furent déposées par le Gouvernement au pied du Monument du Souvenir, à la Place de la Constitution, devant la tombe des aviateurs au cimetière de Clausen, ainsi que sur les tombes des anciens Ministres d'Etat Paul Eyschen, Pierre Dupong et Pierre Frieden.

Une cérémonie se déroula ensuite au cimetière Notre-Dame où, en présence des divers mouvements d'anciens combattants avec drapeaux, des fleurs furent déposées devant le mausolée des soldats français de la guerre 1914-1918 morts au Grand-Duché et devant la tombe des victimes de la résistance luxembourgeoise par M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, et M. Ivan A. Melnik, Ministre de P. U. R. S. S., au nom du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg; par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement; par M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff., au nom de la Ville de Luxembourg, et par M. Conselman, au nom de la Fédération des Volontaires Luxembourgeois de la Guerre 1914-1918.

Une cérémonie se déroula ensuite au cimetière militaire américain de Hamm, où des couronnes furent déposées sur la tombe du Général Patton.

A l'issue de cette cérémonie, le Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, accompagné des membres du Collège échevinal, se rendit aux cimetières de Clausen, Hollerich et Bonnevoie pour fleurir les monuments des soldats alliés tombés pour la libération de notre pays.

*

Le 9 novembre 1959, le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen avait organisé,

comme chaque année à la même époque, la journée européenne devenue une tradition depuis 1950. Les manifestations qui se déroulaient à cette occasion à Luxembourg culminèrent en une réunion de conférence au Foyer Européen, où M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, présenta à une salle archicomble les deux éminents conférenciers de la soirée: M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, ancien Ministre des Affaires Etrangères, et M. Randolpho Pacciardi, ancien Ministre d'Italie, Président du Comité d'Action du Mouvement Européen.

Signalons que l'éclat de cette réunion, à laquelle l'exposé de deux orateurs hautement qualifiés avait conféré un niveau exceptionnellement élevé, était rehaussé par la présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

Comité Benelux.

La Commission Economique Permanente du Comité Benelux, réunie à Luxembourg, le 9 novembre 1959, sous la présidence de M. A. Weicker, assisté de MM. W. L. Lichtenauer et F. Puissant-Bayens, a arrêté le programme du XIV^e Congrès Economique Benelux qu'elle organisera à Gand, les 29 et 30 avril 1960. Elle a étudié, en outre, certains problèmes de la fiscalité, des transports de l'agriculture et des adjudications dans les pays de Benelux.

*

Le 10 novembre 1959 a été célébré à Luxembourg le 184^e anniversaire du «United States Marine Corps», en présence de plusieurs personnalités, de la colonie américaine à Luxembourg et des nombreux amis des Etats-Unis.

Cette soirée avait été organisée par les cinq «Marines» de l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg. Partout dans le monde, où se trouve un détachement du U. S. Marine Corps, cet anniversaire est traditionnellement célébré avec éclat. Tel fut également le cas à Luxembourg, où cet événement a été célébré pour la première fois par un grand bal.

Auparavant, le Sergent Robert T. Boland présenta les membres du détachement des «Marines» aux invités. Puis, S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis coupa, à l'aide d'un sabre, un impressionnant gâteau anniversaire qui fut partagé parmi les invités. La soirée s'est déroulée dans une ambiance exceptionnelle.

*

Le 11 novembre 1959, la Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux guerres a commémoré par les cérémonies traditionnelles le 41^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

Vers 10.45 heures, un cortège impressionnant partit de la Place de la Constitution en direction

de la Cathédrale, où un service religieux fut célébré en la mémoire des volontaires et résistants tombés au champ d'honneur.

Peu avant 11 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné de Son aide de camp, le capitaine Koch, fut accueilli sur le parvis du sanctuaire par l'évêque Monseigneur Léon Lommel, tandis qu'un détachement de l'armée rendait les honneurs militaires. Assistèrent à l'office des membres du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg, des représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Magistrature, de la Municipalité, de la Force Armée, de la Gendarmerie, de la Police ainsi que les délégations des divers mouvements de résistance et les associations des anciens combattants des deux guerres.

Après le service religieux, le cortège se reforma pour se rendre au Monument du Souvenir, où des fleurs furent déposées, au nom des sociétés patriotiques, par les présidents MM. Conselman, Esch et Lorin. Après une minute de silence, M. Conselman honorait dans un discours émouvant la mémoire des héros disparus.

A 13 heures, les anciens combattants et leurs invités d'honneur se réunirent à l'Hôtel du Commerce pour un banquet démocratique, au cours duquel M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, évoqua quelques pages d'un passé tourmenté et rendit hommage à tous ceux qui avaient contribué à la libération du pays.

A l'issue du banquet, un télégramme de gratitude et de dévouement fut adressé à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

Au cours d'une cérémonie analogue qui se déroulait le 6 novembre à Esch-sur-Alzette, M. Paul Lorin, président des Médaillés militaires et Anciens Combattants Français, remit, au nom du Président de la République Française, la Médaille militaire aux deux Luxembourgeois, Léon Lecharlier et Jean Kaufmann.

*

Le 11 novembre 1959, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, s'était rendu à La Haye pour participer à une conférence des Ministres de l'Enseignement des sept pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale, à savoir: la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et les pays de Benelux.

*

Le 14 novembre 1959, le groupe de travail de l'Assemblée Parlementaire des six Pays s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Fernand Dehousse, sénateur belge. En tournée de consultation depuis quelques mois dans les capitales de la Communauté, il a entendu, avant de regagner Bruxelles, les représentants des trois principaux partis politiques du Grand-Duché, à savoir: MM. Tony Biever et Nicolas Margue pour le parti chrétien-social, Paul Wilwertz et Henry Cravatte pour le parti socialiste, et Gaston Thorn pour le Groupement Démocratique.

Les représentants luxembourgeois ont unanimement recommandé de maintenir pendant la première période législative de l'Assemblée Européenne la compatibilité de député européen avec le mandat de parlementaire national. Ils ont été d'autre part d'avis que les circonscriptions électorales devraient être homogènes et nationales, afin que les élections puissent avoir lieu selon le mode de scrutin prescrit par la Constitution de chaque pays. Quant au nombre des députés à élire au suffrage universel, les parlementaires luxembourgeois ont exprimé l'avis qu'un dédoublement de l'effectif actuel serait suffisant, ce qui donnerait au Grand-Duché le droit de déléguer douze représentants nationaux à la future Assemblée Européenne.

Dans l'après-midi, le groupe de travail a eu des entretiens avec MM. Piero Malvestiti et Albert Coppé, président et vice-président de la Haute Autorité, qui ont plus particulièrement insisté sur les exigences de l'inévitable transformation structurelle de l'économie européenne à prévoir pour les années à venir. Selon les représentants de la Haute Autorité, le Parlement Européen, investi de ses pouvoirs par les peuples des six pays, devra se placer à l'avant-garde d'une nouvelle politique empreinte d'un véritable esprit de solidarité.

*

Les 17 et 18 novembre 1959 a eu lieu, au domaine du Château d'Argenteuil, une réunion d'information des Ministres des Finances des pays membres du Marché Commun, sous la présidence de M. Van Houtte, Ministre belge des Finances. Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

Rappelons qu'une première réunion d'information avait eu lieu à Bonn au mois de juillet, à l'initiative de M. Etzel, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne.

L'échange de vues des six Ministres a porté sur la situation budgétaire des pays membres du Marché Commun, la situation conjoncturelle, la coordination des politiques conjoncturelles, l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires, la comparabilité des budgets, les problèmes liés à la convertibilité des monnaies, la libération des mouvements de capitaux, etc.

Au cours de cette réunion, M. le Ministre Pierre Werner a fait un exposé sur « La coordination de la politique de crédit en matière d'exportation et d'assurance-crédit ».

*

Par une fête intime, les élèves de l'Athénée de Luxembourg ont commémoré le 24 novembre 1959 le bicentenaire de la naissance du grand poète allemand Frédéric Schiller.

Devant une assistance de choix, le directeur de l'établissement M. P. Winter prononça une allocution de bienvenue et M. Ernest Bisdorff présenta l'œuvre du grand classique allemand.

Une sonate de Beethoven fut jouée et des extraits de l'œuvre de Schiller furent dits par M. Eugène Heinen et les élèves R. Holz et J.-M. Klein.

En fin de séance, M. P. Winter remit à chacun des participants une brochure de souvenir contenant le texte du discours de M. Bisdorff ainsi que la reproduction d'un portrait de Schiller dessiné par M. Johnny Greiveldinger, professeur de dessin à l'Athénée.

*

Le 28 novembre 1959, le Ministère des Finances publia le communiqué suivant concernant les droits d'accise sur les huiles minérales et les benzols:

Afin d'éviter des évasions fiscales et de maintenir l'équilibre des prix entre les différentes espèces de carburants, le Gouvernement belge et le Gouvernement luxembourgeois ont convenu d'unifier les droits d'accise sur les huiles minérales et les benzols.

Les benzols servant à l'alimentation des moteurs restent passibles jusqu'au 31 décembre 1959 du droit d'accise actuel de 100 fr. par hl.

Aux fins d'assimilation à la benzine, le taux du droit d'accise sur les benzols est fixé à partir du 1^{er} janvier 1960 à 370 fr. par hl.

Il sera introduit un droit d'accise sur les huiles minérales moyennes (pétrole lampant et kérozène), les huiles de graissage et les résidus et ce au montant de 0,40 fr. par litre pour les huiles minérales moyennes et au montant de 0,10 fr. par kg pour les huiles de graissage et les résidus.

Par contre, les taux actuels du droit d'accise sur la benzine, les gazois et les fuelois ne seront pas augmentés au Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le Conseil Municipal de Luxembourg a voté à l'unanimité la construction d'un nouveau théâtre municipal. L'architecte parisien M. Alain Bourbonnais, gagnant du concours d'idées organisé par la ville, a été chargé de l'exécution. Le théâtre coûtera, d'après le devis de l'architecte, 157 millions de francs. Le financement sera assuré à 50 % par la Ville de Luxembourg.

La construction devra être achevée au plus tard le 1^{er} mars 1963, année au cours de laquelle la Ville de Luxembourg fêtera son millénaire.

*

Semaine Autrichienne à Luxembourg.

Du 21 au 29 novembre 1959 a eu lieu à Luxembourg la Semaine Autrichienne, placée sous le haut patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et de M. le Président de la République Fédérale d'Autriche, et sous la présidence d'honneur du Président de la Chambre des Députés, du Président du Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères, des Arts et des Sciences, et de l'Education Nationale, de

M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, du Chancelier Fédéral M. Julius Raab, du Vice-Chancelier M. Bruno Pittermann, du Ministre des Affaires Etrangères M. Bruno Kreisky, du Ministre de l'Instruction Publique M. Heinrich Drimmel, du Ministre d'Autriche accrédité à Luxembourg M. Ernst Lemberger et du Bourgmestre de la Ville de Vienne M. Franz Jonas.

L'inauguration officielle de la Semaine Autrichienne eut lieu le 21 novembre au cours d'une soirée organisée au Foyer Européen en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Parmi les nombreuses personnalités présentes à cette soirée on remarquait les Représentants du Corps diplomatique, plusieurs Membres de la Haute Autorité, M. Emile Reuter, Président d'honneur, et M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Mgr l'Evêque de Luxembourg, plusieurs Chefs d'Administrations de l'Etat, les autorités municipales et les personnalités autrichiennes.

Au cours de cette soirée, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, et M. Heinrich Drimmel, Ministre de l'Instruction Publique d'Autriche, prononcèrent des allocutions. La soirée fut clôturée par une réception offerte par M. le Ministre Ernst Lemberger et M. le Ministre Dr Kolb, Chef de la Délégation autrichienne auprès de la C. E. C. A.

Au cours de la Semaine Autrichienne qui a connu un très grand succès, de nombreuses manifestations eurent lieu, notamment des expositions intitulées « L'architecture contemporaine de Vienne » et « Un siècle de peinture autrichienne 1830-1930 », comprenant des tableaux de la « Österreichische Galerie » de Vienne, une exposition intitulée « Vienne, Ville de Musique », une autre exposition consacrée aux livres autrichiens et enfin une exposition consacrée au poète autrichien Hugo von Hofmannsthal.

Il y avait en outre de nombreuses autres manifestations culturelles, économiques et sportives ainsi que diverses conférences, une soirée autrichienne du cinéma et un concert de l'Académie Mozarteum de Salzbourg.

Toutes ces manifestations connurent un grand succès auprès du public luxembourgeois.

*

Le 26 novembre 1959, l'American-Luxembourg Society célébra comme chaque année le Thanksgiving Day, fête nationale américaine. A cette occasion, un dîner fut offert dans les salons de l'Hôtel Brasseur, où s'étaient réunis près de 200 invités.

A la table d'honneur avaient pris place le Dr Carlo Putz, président de la Société, M. Alfred Lœsch, Grand-Maréchal de la Cour, M. Vinton Chapin, ambassadeur des Etats-Unis, M^{me} Eugène Schaus, représentant le Ministre des Affaires Etrangères empêché par d'autres devoirs, M.

Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, et M. Félix Welter, président du Conseil d'État. Mgr. Léon Lommel, évêque de Luxembourg, s'était fait représenter par M. l'abbé Nicolas Wirtz. On remarqua d'autre part la présence de M^{me} Paul Kraus, vice-présidente de la Société, de MM. André Wolff et Lambert Dupong, anciens présidents, de M. René Schaaf, président de la British-Luxembourg Society, ainsi que des membres de l'ambassade des États-Unis. Les Transworld Airlines avaient délégué leur Public Relations Officer, M^{lle} Simone Marbehan.

Après le banquet, dont le plat de résistance consistait dans le traditionnel « turkey », le Dr Carlo Putz prononça un discours, au cours duquel il rappela l'histoire du Thanksgiving Day et en souligna la signification pour la nation américaine et le peuple ami du Luxembourg. Passant à une courte analyse de la situation internationale, il constata que les entretiens entre Eisenhower et Krouchtchev avaient créé une atmosphère de détente et qu'à l'horizon politique les nuages commençaient à se dissiper. Concluant, il exprima l'espoir que Dieu voudra continuer à bénir les États-Unis et à faire lever tous les rideaux de fer et autres, afin de conduire le monde vers une période de paix, d'entente mutuelle et d'amour.

M. Vinton Chapin, à son tour, prit la parole pour remercier l'American-Luxembourg Society d'avoir souligné une fois de plus, par sa participation au Thanksgiving Day, les relations étroites qui existent entre le Luxembourg et les États-Unis. Il passa ensuite à la lecture du message adressé par le Président Eisenhower au peuple américain et conclut en remerciant la Société de la belle et complète réussite de la soirée.

Enfin, et pour clôturer la partie officielle de la réception, M^{lle} Simone Marbehan remit au président Carlo Putz un drapeau américain aux 49 étoiles.

*

Sir Winston Churchill

a fêté le 85^e anniversaire de sa naissance.

Le 30 novembre 1959, Sir Winston Churchill a atteint l'âge de 85 ans. Si ce rare jubilé a soulevé en Grande-Bretagne un grand enthousiasme, il n'en fut pas autrement dans la presque totalité des autres nations du monde. C'est ainsi qu'une initiative privée se proposait d'offrir au célèbre homme d'État anglais un gâteau d'anniversaire, pour lequel chaque pays du monde aurait offert une once (29 gr) de matériel de confection. Le Grand-Duché de Luxembourg transmit à Londres une petite bouteille de quetsche, produit typiquement luxembourgeois, ainsi que deux timbres-poste qui, arrangés en petits fanions, devaient orner le « secteur luxembourgeois » de ce gâteau.

S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, transmit en outre une lettre de félicitations à Sir Winston Churchill, et nous en publions ci-après le texte :

« On the occasion of the 85th anniversary of your birthday, I beg you to accept the best congratulations of the Luxembourg Government and the best wishes of happiness and good health. I am sure that in these wishes are included the thoughts of our whole population sharing with us the deep respect and admiration which the world has for you. The happy days, during which the population had the privilege to cheer you here in Luxembourg during your official visit in 1946, remain in the memory of every Luxembourger and I take this opportunity to express again the heartfelt and cordial gratitude of my country to you. »

Le 28 décembre 1959, Sir Winston Churchill adressa à S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, une lettre de remerciements signé de sa main et conçue dans les termes suivants :

« My dear President,

« Thank you so much for your most agreeable message on my Birthday, and for Luxembourg's contribution to the remarkable cake which I was given on that occasion. Your thought of me has given me great pleasure. With good wishes, your very sincerely

« (s.) Winston Churchill. »

*

Au mois de novembre 1959 a eu lieu à Bruxelles un salon international de peintures et de sculptures réalisé par le Ministère belge des Finances en collaboration avec l'Amicale des cercles culturels et sportifs du personnel des Finances.

À côté de la participation belge étaient exposées des œuvres du personnel des administrations financières d'Autriche, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg. Notre pays était représenté par des toiles de Roger Meyrath, Jo Eicher, Nicolas Kieffer, François Lamboray et Guillaume Schmitz.

Rappelons ici que le 1^{er} Prix du Ministère belge des Finances a été attribué au Luxembourgeois M. Guillaume Schmitz, bien connu par ses participations au Salon du Cercle Artistique.

*

Prix du Grand-Duc Adolphe.

Ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, à M. le Président du Cercle Artistique Luxembourgeois, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse s'est déclarée d'accord, sur proposition du Jury pour le Prix du Grand-Duc Adolphe, à voir décerner le Prix 1959 à M. Emile Kirscht, artiste-peintre à Rumelange, et à M. Alphonse Nies, artiste-peintre à Luxembourg.

*

D'après un rapport publié par l'UNESCO, les Anglais, les Suédois et les Luxembourgeois sont les lecteurs de journaux les plus assidus du monde. En effet, sur mille personnes on a vendu

573 exemplaires de journaux en Grande-Bretagne, 462 exemplaires en Suède et 435 au Luxembourg. Suivent en ordre d'importance la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, le Japon, l'Australie, le Danemark, la Norvège, les États-Unis, la République Fédérale d'Allemagne, la France, le Canada.

Selon ce même rapport, les journaux qui paraissent en U. R. S. S., sont publiés en soixante langues différentes. Quant au nombre de publications de tous genres, la France tient la première place avec 8.867 publications. Les États-Unis détiennent par contre la première place en ce qui concerne le nombre de journaux publiés dans un pays. Il y a en effet 1.465 différents journaux aux États-Unis.

*

Le Consistoire Israélite à Luxembourg.

Le 6 décembre 1959 a été célébré à Luxembourg le 150^e anniversaire de la constitution du Consistoire Israélite et de l'émancipation des juifs du Luxembourg par l'empereur Napoléon I^{er}.

A cette occasion, un service solennel a été célébré à la Synagogue de Luxembourg en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et des membres du Consistoire Israélite.

Au cours du service solennel des allocutions furent prononcées par M. Edmond Marx, Président du Consistoire Israélite, et M. J. Kaplan, Grand Rabbin de France. Le sermon fut prononcé par le Dr Emmanuel Bulz, Rabbin de Luxembourg. Le service solennel fut clôturé par l'hymne national et le « Wilhelmus ».

Ajoutons ici que le Ministre officiant était M. Eugène Fettmann et que le chœur de la synagogue de Luxembourg était placé sous la direction de M. Nicolas Schuh. M. Michel May était à l'orgue.

Dans le cadre des manifestations prévues pour le 150^e anniversaire de la constitution du Consistoire Israélite à Luxembourg figurait entre autres un concert avec le violoniste Israélite Ivry Gitlis. Ce concert fut donné dans le grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg le 8 décembre en présence d'une nombreuse et brillante assistance.

*

Association Luxembourgeoise des Juristes Européens.

En présence des représentants de la Magistrature, du Barreau, des Administrations Publiques, du Notariat et du Secteur Juridique Privé a été constituée le 10 décembre 1959 à Luxembourg l'Association Luxembourgeoise des Juristes Européens.

Le comité de la nouvelle association a été formé comme suit: Président: M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice; secrétaire: M. Fred. Konz, Directeur d'assurance;

membres: MM. Pierre Pescatore, Ministre Plénipotentiaire, Adrien Van Kauenbergh, Avocat-Avoué, et Carlo Funck, Notaire.

L'Association Luxembourgeoise des Juristes Européens a décidé de solliciter son adhésion à la Fédération Internationale des Juristes Européens qui, fondée en 1955 à Paris, sous la présidence de M. Roland, Conseiller à la Cour de Cassation de France, a pour but de rapprocher et de grouper les juristes des différents pays d'Europe, attachés à l'idée européenne, pour étudier en commun les problèmes de Droit public et privé que pose l'élaboration de la Communauté Européenne et d'apporter à celle-ci tout concours d'ordre juridique.

Des associations similaires existent déjà en Belgique et en Italie et sont en voie de se former en Hollande et dans la République Fédérale d'Allemagne.

*

Le 12 décembre 1959 a eu lieu à Luxembourg au péristyle de l'Hôtel de Ville l'inauguration de l'Exposition des Droits de l'Homme, organisée par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies avec le concours de Fraternité Mondiale et de la Commission Nationale pour l'UNESCO.

De nombreuses personnalités assistèrent à cette cérémonie, au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. Marcel Fischbach, Echevin, au nom de la municipalité de la Ville de Luxembourg, M. Alphonse Huss, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, M^e Alex Bonn, Vice-Président de la section luxembourgeoise de Fraternité Mondiale, et par M. Gaston Bory, Professeur à Lausanne, l'un des créateurs de cette exposition.

*

Jubilé parlementaire du Président Robert Schuman.

Le 13 décembre 1959 a eu lieu à Metz une cérémonie d'hommage à M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européennes, à l'occasion de son jubilé de 40 années de mandat parlementaire.

Elu député de la Moselle il y a 40 ans, le 8 décembre 1919, M. Robert Schuman a siégé depuis, sans interruption, au Palais Bourbon. Ancien Président du Conseil, ancien Ministre des Affaires Etrangères et des Finances, promoteur du Plan qui porte son nom et de l'idée communautaire qui a jeté les bases de l'Europe Unie, M. Robert Schuman est Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis la constitution de celle-ci, le 19 mars 1958.

D'innombrables messages de félicitations furent adressés à M. Robert Schuman à l'occasion de son jubilé parlementaire, et de nombreuses personnalités gouvernementales et politiques françaises et européennes avaient tenu à assister à la manifestation d'hommage qui eut lieu à Metz.

M. Nicolas Margue, ancien Ministre, rendit à cette occasion un vibrant hommage à M. Robert Schuman au nom du Luxembourg.

Parmi les nombreux télégrammes envoyés à M. Robert Schuman figuraient également des télégrammes de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, et de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Voici le texte du télégramme de M. Eugène Schaus :

« C'est de tout cœur que je m'associe aux hommages qui vous sont rendus en ce jour où vous fêtez le quarantième anniversaire de votre entrée au Parlement Français. Quarante années de vie publique, quarante années au service de la France, de l'Europe et de la Paix marquent la carrière exceptionnellement brillante et féconde du grand homme d'Etat, vers lequel vont aujourd'hui nos pensées respectueuses et reconnaissantes. C'est au promoteur inlassable de l'idée européenne et surtout au grand ami du Luxembourg, auquel il a tant d'attaches et auquel il a voué une profonde amitié, que j'adresse au nom de mes collègues et en mon propre nom l'expression cordiale de nos vives félicitations et de nos vœux les meilleurs. »

*

Le projet de réorganisation de l'Armée.

Au cours de la séance du 22 décembre 1959 de la Chambre des Députés, la mise en congé extraordinaire des appelés actuellement sous les drapeaux après neuf mois de service militaire effectif a fait l'objet d'un débat.

Nous publions ci-après le texte de la déclaration faite à cette occasion par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Ministre des Affaires Etrangères M. Eugène Schaus, en réponse aux questions posées lors de ce débat.

La déclaration du Ministre d'Etat.

Ainsi qu'il en a fait rapport à la Commission des Affaires Etrangères et Militaires, le Ministre de la Force Armée a présenté son projet de réforme structurelle de l'Armée aux autorités civiles et militaires de l'OTAN lors d'une réunion spéciale du Comité de l'examen annuel de l'OTAN ayant eu lieu à Paris le 27 novembre dernier. De ce fait, la procédure de consultations qui, d'après les normes de l'OTAN, est obligatoire en cas de changements importants apportés à l'effort de défense des pays membres, est en cours. Le projet de réforme définitif et éventuellement remanié, compte tenu, le cas échéant, des observations qui seront faites par les autorités compétentes de l'OTAN, sera soumis au Parlement luxembourgeois dès que l'avis prémentionné aura été donné.

Le projet gouvernemental de réorganisation de l'Armée, actuellement en voie de consultations auprès des autorités compétentes de l'OTAN, prévoit une modification structurelle de notre système militaire comportant des changements importants notamment dans l'af-

fectation des conscrits et partant quant à leur instruction et leur formation militaire. Ces changements auront également une incidence sur la durée et les conditions d'accomplissement du service militaire. En attendant la mise en vigueur du nouveau régime et en considération de la situation spéciale, dans laquelle les appelés actuellement sous les armes se trouvent par rapport à la refonte des unités, l'autorité militaire a proposé la mise en congé extraordinaire des appelés actuellement sous les drapeaux après 9 mois de service militaire effectif.

En conséquence, le Gouvernement, estimant qu'il est en présence de motifs exceptionnels, a autorisé l'autorité militaire à accorder dès la date d'aujourd'hui, par mesure administrative, un congé extraordinaire sans solde à tous les appelés qui en font la demande et qui ont accompli 9 mois de service militaire obligatoire.

Ces congés extraordinaires sont accordés en application de l'article 87 de l'arrêté grand-ducal du 14 mai 1955 concernant les modalités de recensement, de recrutement et d'incorporation des Luxembourgeois et apatrides astreints au service militaire. Aux termes du dit article, des congés extraordinaires sans solde peuvent être accordés aux appelés entre autres pour des motifs exceptionnels à apprécier par l'autorité militaire.

Les appelés profitant de ce congé seront munis d'un titre provisoire qui leur permettra de reprendre le travail et de briguer un poste dans le secteur privé. En ce qui concerne le secteur public, le Gouvernement recherchera une solution favorable dans le même sens tout en respectant la légalité.

*

Le 28 décembre 1959 est né au Château de Colmar-Berg le Prince Antoine-Lamoral, fils du Prince Antoine de Ligne et de la Princesse Alix de Luxembourg.

Le 31 décembre 1959, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda au baptême de l'enfant princier. Le parrain du Prince Antoine-Lamoral est le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmark, la marraine la Princesse Antoinette de Ligne.

*

La catastrophe de Fréjus.

A l'occasion de la terrible catastrophe de Fréjus S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a envoyé un télégramme de condoléances à M. le Président de la République Française.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a envoyé au nom du Gouvernement luxembourgeois un télégramme de condoléances à M. Michel Debré, Premier Ministre.

De son côté, M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, s'est rendu au Quai d'Orsay pour exprimer à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, ses condoléances et sa sympathie.

Par ordre de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Ambassade de France pour exprimer au Représentant de la France au Grand-Duché les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion de la catastrophe de Fréjus.

M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, a également envoyé un télégramme de sympathie et de condoléances à M. H.-J. Chaban-Delmas, Président de l'Assemblée Nationale française.

Au télégramme de condoléances envoyé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au Premier Ministre de la République, M. Michel Debré a répondu par un télégramme de remerciements dont voici le texte:

« J'ai été profondément touché par les sentiments de sympathie que le Gouvernement luxembourgeois et vous-même avez bien voulu me témoigner à la suite de la catastrophe de Fréjus. Cette marque de solidarité a été vivement ressentie en France. Je tiens à vous en

exprimer mes remerciements tant au nom du Gouvernement français qu'en mon nom personnel.

Michel Debré. »

Immédiatement après la catastrophe, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse ainsi que le Gouvernement luxembourgeois ont fait des dons en faveur des nombreuses victimes de la catastrophe.

Comme dans les autres pays, un grand mouvement de solidarité s'est déclenché au Luxembourg, et de toute part des fonds venant de toutes les couches de la population affluèrent vers l'Ambassade de France à Luxembourg pour les sinistrés de Fréjus.

Le 7 janvier 1960, M. l'Ambassadeur de France à Luxembourg rendit visite à M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et lui exprima les très vifs remerciements et les sentiments de profonde gratitude du Gouvernement français pour la générosité dont a fait preuve le Luxembourg en faveur des victimes de la catastrophe de Fréjus.

Le Mois en Luxembourg (mois de novembre)

1^{er} novembre: Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et les Membres du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se rendent au Musolée et à la Tombe des victimes de la Résistance luxembourgeoise au Cimetière de Notre-Dame et de là au Cimetière Militaire américain de Hamm, afin d'y déposer des couronnes funéraires.

3 novembre: La Cour de Justice des Communautés Européennes est officiellement installée dans les nouveaux bâtiments, rue de la Côte d'Eich à Luxembourg.

Au grand auditorium de Radio-Luxembourg est commémorée la Journée des Nations Unies 1959 par un concert donné par l'Orchestre de Radio-Luxembourg. Au cours de la cérémonie, une allocution est prononcée par M. Alphonse Huss, Président du Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg, Président de l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies.

L'American Luxembourg Society invite à un récital de chant que donne au Foyer Européen à Luxembourg la cantatrice américaine Helen Alexander.

4 novembre: A Differdange, le jeune pianiste Gerd Kænpen donne un récital, au programme duquel figurent des œuvres de Bach, Chopin, Schumann et Hindemith.

Au cours d'un match comptant pour les huitièmes de finale du tournoi de football « Coupe Européenne des Clubs », le F. C. Real de Madrid, tenant du challenge, bat l'équipe de l'A. S. La Jeunesse d'Esch-sur-Alzette au

Stade Municipal de Luxembourg par le score de 5:2 buts. Une foule record évaluée à 20.000 personnes assistent à ce match.

5 novembre: Au Foyer Européen à Luxembourg, M. le Professeur Medi, Vice-Président de la Commission de l'EURATOM, fait une conférence sur le sujet « La recherche scientifique dans la vie des peuples ».

6 novembre: Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal à Luxembourg la comédie en 3 actes de Claude Magnier « Oscar ».

Dans la grande salle de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique sous la direction de son chef, M. Carl Melles, et avec le concours de MM. Fernand Kœnig, baryton, et Max Rostal, violoniste. Au programme figurent des œuvres de Beethoven, Bruch, Kodaly, Mozart, Rossini et Verdi.

Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg, l'Union des Sociétés Avicoles Luxembourgeoises ouvre une exposition nationale d'aviculture.

7 novembre: Devant les cercles réunis de l'Université populaire catholique et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, M. le Professeur Medi, Vice-Président de la Commission de l'EURATOM, parle sur la physique des particules comme objet de la recherche scientifique contemporaine.

8 novembre: Le Dr Gehard Domagk, Prix Nobel de Médecine 1959, fait au Foyer Européen

- une conférence sur les recherches scientifiques et le cancer.
- 9 novembre: Dans le cadre de la Journée Européenne, une soirée de gala est organisée au Foyer de la Rue Notre-Dame à Luxembourg. M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, et M. Randolfo Picciardi, Président du Comité d'Action du Mouvement Européen, font des exposés sur l'actualité européenne.
- 10 novembre: A la Chambre des Députés, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclare ouverte la session parlementaire 1959-1960.
- 11 novembre: La Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux Guerres commémore le 41^e anniversaire de l'armistice de 1918. Un service religieux est célébré en l'église Cathédrale et des fleurs sont déposées au Monument du Souvenir.
- 12 novembre: Le nouveau silo à grains érigé à Mersch par la Centrale Paysanne Luxembourgeoise est inauguré.
- Sur invitation de l'association « Les Amis de la Musique » et « Cercle du Foyer Européen », l'ensemble du « Saarländisches Kammerorchester », sous la direction de Karl Ristenpart, donne un concert au Foyer Européen à Luxembourg.
- Expositions d'artistes-peintres: Jean-Pierre Calteux à la Galerie Beffa, Pierre Zisaire et Jean Lanners à la Galerie Horn.
- A la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, des chanteurs kazakhes et géorgiens, des danseurs ossètes et des musiciens d'Azerbaïdjan présentent des chants et des danses populaires russes.
- 13 novembre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, Henriques Pimentel présente une soirée de ballets « La Pléiade ».
- A Esch-sur-Alzette, réunion de fondation de l'Association des Amis du Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette.
- Sur invitation de la British-Luxembourg Society, Sir Reader Bullard, ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Téhéran et Directeur actuel des Hautes Etudes Coloniales à l'Université d'Oxford, fait à la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence sur le Moyen-Orient.
- 14 novembre: En tournée de consultation dans les Capitales de la Communauté, le groupe de travail de l'Assemblée parlementaire des six pays se réunit à Luxembourg pour discuter avec les représentants des trois principaux partis politiques la mise en œuvre des élections pour l'Assemblée européenne.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste-peintre luxembourgeois Marie-Thérèse Kolbach expose une série de récents tableaux.
- Vernissage de l'Exposition d'œuvres de Colette et Joseph Probst à la Galerie Horn à Luxembourg.
- En présence de S. A. R. Mgr. le Prince de Luxembourg, une cérémonie en l'honneur des donateurs de sang bénévoles a lieu au siège social de la Croix-Rouge luxembourgeoise.
- 15 novembre: L'Amicale Folklorique Internationale (AFI) se réunit à Mersch pour son 2^e congrès mondial.
- 16 novembre: Au Ministère d'Etat à Luxembourg, une Convention de réciprocité concernant la sécurité sociale des ouvriers frontaliers est signée entre la Belgique et le Luxembourg.
- Au hall du Ministère des Transports à Luxembourg, une exposition rétrospective sur la vie et les œuvres du poète Hugo von Hofmannsthal est ouverte.
- 17 novembre: Le Grand Théâtre de Nancy donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Manon », opéra comique en 5 actes de Jules Massenet.
- 18 novembre: A l'Hôtel de Ville à Diekirch, l'Orchestre de la Garde grand-ducale donne un concert comprenant des œuvres de Bach, Brahms, Mozart et Richard Wagner.
- 19 novembre: A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Dr Marcovitch, de l'Institut Pasteur de Paris, fait une conférence ayant pour sujet « L'action biologique des faibles doses de radiations ionisantes ».
- Dans le cadre de ses « Journées de l'Enfant privé d'une vie de famille normale », la Section luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale organise, en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, un gala cinématographique, au cours duquel est présenté le film « Les 400 coups », réalisé par le metteur en scène François Truffaut.
- 20 novembre: Au Foyer Européen à Luxembourg, Henri Guillemain parle sur la vie et les œuvres de Lamartine.
- 21 novembre: Le Théâtre National de Belgique présente au Théâtre Municipal à Luxembourg la pièce d'Eugène Labiche « Un Chapeau de Paille d'Italie ».
- A Esch-sur-Alzette, l'association théâtrale « Liewensfro » présente « Onner bloem Himmel », opérette en 3 actes, texte et musique de Jean-Pierre Kemmer.
- En présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi que de nombreuses personnalités autrichiennes et luxembourgeoises, ouverture solennelle de la « Semaine Autrichienne » dans les salons du Foyer Européen à Luxembourg.
- 22 novembre: A la tribune de l'Université populaire catholique, M. l'abbé Joseph Flies fait

fait une conférence avec projections en couleurs sur le sujet « Une croisière en Mésopotamie ».

23 novembre: A la salle de réunions de la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. le Dr Helmut Krebs, du « Wiener Stadtbauamt », fait une conférence sur la Ville de Vienne et ses nouvelles réalisations.

24 novembre: Dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, les élèves et les professeurs de cet établissement d'enseignement commémorent le bicentenaire de la naissance du poète allemand Friedrich Schiller.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'Académie du Mozarteum de Salzbourg donne un concert de musique de chambre avec le concours du célèbre pianiste Paul von Schillhausky. Au programme figurent des œuvres de Mozart et de Schubert.

Sous les auspices de la Section luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale, M^e Jean Chazal, Juge des Enfants, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, fait une conférence sur le thème « L'enfant et l'adolescent en danger moral et social ».

25 novembre: Le Prix Grand-Duc Adolphe de Peinture 1959 est décerné à M. Alphonse Nies, artiste-peintre à Luxembourg, et à M. Emile Kirscht, artiste-peintre à Rumelange.

26 novembre: L'American-Luxembourg Society fête le Thanksgiving Day.

Soirée lyrique au « Carrefour » à Luxembourg avec le poète luxembourgeois Nicolas Hein.

Dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg, la SACOL commémore par une séance académique le cinquantième anniversaire de sa fondation.

27 novembre: Dans le cadre de la « Semaine Autrichienne » à Luxembourg, l'ensemble du Stadttheater Saarbrücken donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Ein Walzertraum », opérette en 3 actes d'Oscar Straus.

28 novembre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Spectacles Lumbroso présentent la pièce de Diego Fabri « Procès à Jésus ».

A la Galerie Beffa à Luxembourg, l'artiste-peintre Nies expose une série d'œuvres récentes.

A Esch-sur-Alzette, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises procèdent à la distribution de prix aux lauréats des cours de langue italienne organisés à Esch-sur-Alzette.

29 novembre: Pour clôturer la « Semaine Autrichienne », l'ensemble de la « Neue Deutschmeisterkapelle » de Vienne donne au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg un concert.

A Troisvierges, le Syndicat Luxembourgeois de la Mode fête sa Patronne, Sainte Catherine.

Le Mois en Luxembourg (mois de décembre)

1^{er} décembre: Dans la salle des fêtes du Casino syndical de Bonnevoie, le Centre Culturel présente « D'Homme à Hommes », un film de Christian-Jacque, sous les auspices de l'ONU et de la Croix-Rouge Internationale. Ce film retrace la vie et l'œuvre d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge.

2 décembre: Clôturent le cycle des éditions de timbres de bienfaisance aux blasons cantonaux, l'Administration des P. T. T. émet une série de timbres Caritas 1959, dont les figurines reproduisent les armoiries de Clervaux, de Remich et de Wiltz.

A la Galerie municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, l'artiste peintre luxembourgeois Roger Steffen expose une trentaine de paysages.

3 décembre: Sous les auspices de l'organisation « Exploration du Monde », Max-Yves Brandily présente au Théâtre Municipal de Luxembourg un film en couleur sur les animaux du Tchad.

Au Ciné Victory à Luxembourg, Philippe et Nicole Schneider présentent « Au Service de la Nation », reportage en couleur sur l'Armée luxembourgeoise.

4 décembre: Dans la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les « Jeunesses Musicales » présentent une soirée « Chants et Rythmes d'Amérique latine », au cours de laquelle le groupe de guitaristes « Los Machucambos » interprètent des chants du folklore brésilien, péruvien et mexicain.

Les ouvriers-mineurs du Grand-Duché fêtent leur Patronne, Sainte-Barbe.

5 décembre: Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « La Copie de Madame Aupic », comédie en 5 actes d'Albert Husson.

« Journée d'Amitié Policière franco-belgo-luxembourgeoise », organisée au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg par l'Association Sportive de la Police Municipale de Luxembourg.

6 décembre: A la nouvelle synagogue de Luxembourg, un solennel service religieux, célébré en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, marque le 150^e anniversaire de la constitution du Consistoire israélite et de l'émancipation des juifs au Luxembourg.

- A Canach, inauguration d'un nouveau bâtiment communal.
- 8 décembre: L'ensemble du Théâtre Royal de Gand présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Dialogues des Carmélites », opéra en 3 actes de Francis Poulenc.
 Au Foyer européen à Luxembourg, M. Pierre de Latil, chroniqueur scientifique, fait une conférence sur le problème des satellites artificiels.
- A Berbourg, tirage de la « Tranche des Etrennes » de la Loterie Nationale par les enfants de l'Institut des Aveugles.
- Dans le cadre des festivités organisées par le Consistoire israélite pour commémorer le 150^e anniversaire de sa fondation, un concert symphonique est donné dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du violoniste Ivry Gitlis.
- 9 décembre: Le « Stadttheater Trier » donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Der öffentliche Ankläger », pièce de Fritz Hochwälder.
- 10 décembre: A Luxembourg est constituée l'Association luxembourgeoise des Juristes européens. Le comité de la nouvelle association est formé comme suit: M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, Président; M. Fred Konz, directeur d'assurances, Secrétaire; MM. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Adrien van Kautenbergh, avocat-avoué, et Carlo Funck, notaire, Membres.
- 11 décembre: A Diekirch, au camp militaire du Herrenberg, a lieu une cérémonie de fin de session de la 12^e promotion de candidats sous-officiers de réserve.
 Le Syndicat d'Initiative de Rodange présente un grand concert vocal avec la participation de la Chorale « Ons Hémecht ».
- 12 décembre: Les Productions Georges Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Les Possédés », d'après le roman de Fedor Dostoïevski, adapté par Albert Camus.
 A l'Hôtel de Ville à Luxembourg est inaugurée l'exposition des Droits de l'Homme, organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies, avec le concours de « Fraternité Mondiale » et de la Commission nationale pour l'UNESCO.
- 14 décembre: A la tribune des Amitiés Françaises, M. Bernard Dorival parle au Foyer européen à Luxembourg sur Georges Rouault. La conférence est agrémentée par la projection de diapositives en couleurs.
- 15 décembre: A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Marc Lefort, professeur au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay, fait une conférence sur le thème « Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire ».
- 16 décembre: Au « Carrefour » à Luxembourg, M. Paul Spang, professeur au Lycée classique d'Echternach, fait une conférence illustrée de projections sur le sujet « L'Histoire architecturale de l'Abbaye d'Echternach au XVIII^e siècle ».
- 17 décembre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg est donnée la pièce comique en 3 actes de Marcel Reuland « De Fridde get Dokter », musique de René Thiry.
 Au Palais de la F.I.L., remise des prix aux lauréats du concours d'architectures, organisé par la C.E.C.A., en présence des six Ministres de la Construction des pays-membres.
- 18 décembre: Au Ciné Marivaux à Luxembourg, gala cinématographique au profit des sinistrés de Fréjus avec projection du film « Vous n'avez rien à déclarer? ».
- 19 décembre: Pour fêter le 50^e anniversaire de la création du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg, élèves et professeurs de cet Etablissement d'enseignement moyen se réunissent en une séance académique en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.
- Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Douze Hommes en colère », pièce de Reginald Rose.
 A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, l'Amicale des Belges clôture l'année de son 20^e anniversaire par une grande soirée artistique.
- 20 décembre: Dans la grande salle de l'Office des Assurances Sociales à Luxembourg, le Professeur L. Pierquin fait une conférence sur le problème de la réadaptation professionnelle.
- 21 décembre: A Wiltz, le cercle local d'aviculture organise sous le patronage de la Municipalité sa 5^e Exposition avicole.
- 22 décembre: Sous le patronage du Ministre des Arts et des Sciences, M. Wenzel Profant, membre du Conseil de l'Institut international des Arts et des Lettres, présente des œuvres littéraires récentes d'Alex Jacoby et de Roger Manderscheid.
- 25 décembre: A l'Hôtel de l'Europe à Diekirch, la Section symphonique de la Philharmonie municipale de Diekirch donne un concert de musique légère.
- 27 décembre: L'ensemble « Komödie » de Bâle donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Rotkäppchen », conte des Frères Grimm.
- 28 décembre: A la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg ont lieu le congrès annuel et le conseil de Noël de l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois.
- 29 décembre: Le Théâtre National de Belgique présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Montserrat », pièce d'Emmanuel Robles.